

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

Le mardi 29 novembre 2022, à 20h, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 23 novembre 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIÉ, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, M. MALLO, Mme MAMAN, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAÏEB, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

Est arrivé en cours de séance :

M. PECHENARD à la délibération 2022 SG 86

Est partie en cours de séance :

Mme JACQUEMONT au vœu V172022060

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme DUMAS donne pouvoir à M. BERTHAULT

Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD

Mme LUBIN-NOËL donne pouvoir à M. LEDRAN

Mme PEREZ donne pouvoir à M. ZIADY

Excusés :

M. BOHBOT

M. MICHEL

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 20h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172022034)**

**II. Désignation du secrétaire de séance (172022035)**

**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022 (172022036)**

#### **IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants**

**V172022064** Vœu relatif aux subventions (100 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air » (rattaché à la délibération 2022 DJS 32)

**2022 DJS 32** Transformations Olympiques -Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"

**2022 DJS 33** Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

*Communication relative aux investissements d'intérêt local 2023*

*Communication relative à l'exécution budgétaire des investissements localisés et du budget participatif d'arrondissement*

**2022 DAC 314** Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

**2022 DILT 8** Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature

**2022 DPE 45** Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

**2022 DFPE 185** Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

**2022 DSOL 110** Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

**2022 SG 86** Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

**2022 DJS 30** Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

*Communication relative à l'activité de la commission de désignation dans les logements en 2021*

**2022 DLH 156** Location de l'immeuble 1/5 passage du Châtelet (17e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

**2022 DLH 201** Réalisation, 20-24 et 22, rue Dautancourt (17e) d'un programme de rénovation de 51 logements par la RIVP - Subvention (435 740 euros)

**2022 DLH 211** Réalisation 54, avenue de Wagram (17e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (116 903 euros)

**2022 DLH 282** Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (357 096 euros)

**2022 DLH 330** Réalisation, 17, rue Dautancourt (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (11 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 960 907 euros)

**2022 DLH 335** Réalisation, au sein du groupe « Courcelles » (17e) d'un programme d'ilot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (1 295 782 euros)

**2022 DLH 342** Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo - Subvention (111 842 euros)

**2022 DLH 351** Réalisation, 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) par Paris Habitat – Subvention (683 877 euros)

**2022 DLH 381** Réalisation 41, rue Legendre-46, rue Saussure (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLAI-2 PLUS) et 4 logements abordables par la RIVP - Subvention (474 161 euros)

**2022 DJS 152** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

**2022 DJS 162** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

**2022 DSOL 141** Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023

**2022 DASCO 125** CDE (17ème) - Subvention 2023 (7 231 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

**2022 DASCO 136** Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

**2022 DJS 128** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

**2022 DGGP 6** Signature d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris (10ème 17ème, 18ème) et avenant de prolongation (13ème, 15ème)

**2022 DVD 142** stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

**2022 DAE 208** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2000 euros

**2022 DAE 209** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros

**2022 DAE 301** Subvention (8.500 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DAE 302** Subvention (3.700 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DAE 303** Subvention (2.900 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DAE 304** Subvention (6.200 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DAE 305** Subvention (3.300 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DAE 306** Subvention (1.400 euros) à l'association des commerçants le village Niel pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

**2022 DFPE 177** Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire

**2022 DASCO 73** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

**2022 DASCO 104** Conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées (16 803 euros) pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin

## V. Vœux

- VI72022061** Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot
- VI72022062** Vœu relatif à la création d'un centre social dans le quartier de la Porte d'Asnières
- VI72022063** Vœu relatif à la libération du gymnase Fragonard pour la pratique sportive
- VI72022065** Vœu relatif au retrait des autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement La Placette
- VI72022066** Vœu relatif à l'intégration du quartier de la Porte d'Asnières dans la cartographie de la géographie prioritaire
- VI72022058** Vœu relatif à la formation des élus du 17<sup>e</sup> arrondissement et des agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique
- VI72022059** Vœu relatif l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale
- VI72022060** Vœu Soutien aux commerçants face à la montée des prix de l'énergie

**M. BOULARD** : Je vais proposer à Pierre BOURRIAUD, notre directeur général des services, de procéder à l'appel.

*M. BOURRIAUD procède à l'appel des membres.*

**M. BOULARD** : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir ouvrir notre Conseil d'arrondissement. Avant de dérouler l'ordre du jour et commencer par les délibérations, nous en avons 40 à examiner ce soir, 3 communications, 9 vœux, je voudrais présenter Marie CONTENT.

*Applaudissements*

**M. BOULARD** : À la suite de la démission d'Olivier BOUET lors du dernier Conseil d'arrondissement, c'est logiquement puisque c'est la suite de la liste Ensemble construisons le 17<sup>e</sup> de demain qui fournit une nouvelle élue. C'est donc Marie CONTENT qui devient nouvelle conseillère d'arrondissement. Marie habite le quartier Champerret. Je lui donnerai la parole dans un instant. Elle est avocate de profession. Je suis très heureux de l'accueillir après avoir été notre colistière. Marie sera déléguée à la culture auprès d'Alix BOUGERET. Je vais donc lui céder la parole en lui souhaitant à nouveau la bienvenue dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et au Conseil d'arrondissement, mais aussi dans notre équipe municipale.

**Mme CONTENT** : Merci, Geoffrey. Quelques mots. Ne vous inquiétez pas, je serai brève, même si je sais que quand un avocat prend la parole et dit qu'il sera bref, généralement les magistrats blémissent. Et, je pense que Michel qui siège au Conseil de prud'hommes de Paris ne me démentira pas. Un avocat qui dit qu'il sera bref fait généralement peur, mais là je serai vraiment brève.

Juste pour dire que l'histoire a commencé il y a 17 ans. Je ne vais bien évidemment pas la raconter en entier, mais simplement pour vous dire que, quand j'ai fait la connaissance de Geoffroy il y a 17 ans en accompagnant mes enfants à la crèche Caporal Peugeot, je n'imaginais pas cinq minutes que je me retrouverais, 17 ans plus tard, en train de distribuer des tracts au petit matin sur le marché Berthier avec un K-way bleu, disons très visible, avec claqué dans le dos « Geoffroy BOULARD — notre maire ». Je ne l'imaginais pas. Je n'imaginais pas non plus que le lendemain du second tour, je serais en photo en deuxième page du Figaro, Athénais, c'est toi qui t'en étais rendu compte, pas au milieu de vous pour les très bons résultats que nous avons obtenus, mais sous un intitulé « Scrutin en période de covid », et l'illustration était une photo de

moi qui désinfectait les stylos du bureau de vote du boulevard de l'école Berthier que je présidais. Donc, je ne m'imaginai pas.

Ce soir de l'élection, j'étais très fière du résultat qu'on avait accompli, très honorée d'avoir participé à cette campagne. Et, je ne vous mentirai pas avec certainement un vrai pincement au cœur de voir que le train partait sans moi, et que j'avais raté de peu. Donc, je suis vraiment ravie aujourd'hui que le train repasse par sa gare de départ, et me permette de monter en marche. Je saisis l'occasion pour vous féliciter tous pour tout ce que vous avez fait dans ce début de mandature. Début de mandature particulièrement difficile, parce que mandature en période de covid.

Je suis vraiment contente de pouvoir me mettre au service de l'arrondissement, pouvoir exercer cette délégation de la culture auprès d'Alix que je remercie ce faisant tout particulièrement. Je trouve en cette période, au sortir de covid, qu'avoir des projets culturels qui fassent sortir les gens, qui créent des moments de rencontres c'est particulièrement important. Vous avez lancé une super dynamique. Et, je suis vraiment très contente de m'y greffer modestement. Vous l'avez compris. Je suis ravie de rejoindre votre équipe qui est composée de personnalités très différentes, très complémentaires. Vous pouvez compter sur toute mon énergie.

Et, je ne viens pas seule, mais avec tout le soutien de ma famille qui est là avec mon mari et mes enfants. Pour l'anecdote, hier j'ai dû chercher dans tout l'appartement le tote bag « J'aime le 17<sup>e</sup> » parce que mon dernier fils ne pouvait pas concevoir de partir à son cours de sport avec un autre sac que le tote bag « J'aime le 17<sup>e</sup> ».

*Applaudissements*

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-262**

### **OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022034)**

**M. BOULARD** : Sans transition, nous allons ouvrir notre Conseil par l'adoption de la procédure d'urgence puisque la délibération Paris Jeunes vacances est arrivée en retard. Donc, nous devons absolument l'appliquer.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 23 novembre 2022 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2021 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 23 novembre 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 26 novembre 2022.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement d'un projet du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2022 DJS 152) ;

Considérant la transmission tardive du projet DJS 162 et sa publication le 28 novembre

Considérant la publication tardive de deux communications relatives :

- à l'exécution budgétaire des investissements localisés et du budget participatif d'arrondissement
- à l'activité de la commission de désignation dans les logements en 2021

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du vendredi 25 novembre 2022 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Considérant la publication des projets de délibération et communications dans la limite du samedi 26 novembre 2022 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire et l'inscription en séance de l'examen du projet 2022 DJS 162

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-263**

##### **OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172022035)**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons par la désignation du secrétaire de séance. En l'absence de Théo MICHEL, c'est Paul HATTE qui accepte cette mission.

**M. HATTE** : Je l'accepte.

**M. BOULARD** : Encore faut-il que notre Conseil en délibère. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Restez attentif, M. HATTE.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 23 novembre 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-264**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022 (172022036)**

**M. BOULARD :** L'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 novembre. Y a-t-il des observations? Des remarques? Des demandes de modifications? Je pense que vous l'avez reçu.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 23 novembre 2022

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-265**

**OBJET : V172022064 Vœu relatif à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour le sport de proximité**

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-266**

**OBJET : 2022 DJS 32 Transformations Olympiques -Subventions 100.000 euros (50 000 euros Ville de Paris, 50 000 euros Fonds de dotation Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"**

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-267**

**OBJET : 2022 DJS/SG/DDCT 33 Transformations Olympiques - Subventions 264 400 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »**

**M. BOULARD** : Je vais présenter la DJS 32 avec le vœu rattaché et la DJS 33, si vous en êtes d'accord. La DJS 32 et la DJS 33 sont deux délibérations relatives aux transformations olympiques ainsi que le vœu rattaché relatif à l'héritage des Jeux olympiques pour le sport de proximité.

Il s'agit d'approuver des subventions et des conventions pour financer les projets lauréats de deux appels à projets lancés par la Ville de Paris et le fonds de dotations Paris 2024. Ils sont dotés pour le dire de 50 millions d'euros dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques.

D'une part, le projet Sport senior en plein air est un premier projet lauréat qui encourage une offre sportive enrichie à destination des seniors qui souhaitent pratiquer une activité sportive ou s'y remettre. C'est évidemment l'objectif que nous soutenons dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pour favoriser le bien-être et la santé de nos seniors. L'an passé, cet appel à projets a promu six projets soutenus à hauteur de 45 400 euros pour 250 bénéficiaires. Pour cette seconde édition, il est proposé une montée en puissance de ce dispositif avec 18 structures bénéficiaires pour un montant total de 100 000 euros. Deux lauréats concernent plus particulièrement le 17<sup>e</sup> arrondissement.

- Le Comité départemental de badminton de Paris que nous connaissons bien et qui nous a encore invité cette semaine avec Athénais à un événement organisé au gymnase Lippmann de très bon niveau. Il recevra 9 000 euros pour ses séances de badminton adaptées et multigénérationnelles.
- La Jeunesse et sportive européenne de Champerret qui recevra 2 000 euros pour une offre de cours de tennis à des seniors isolés au Centre sportif Reims.

D'autre part, je disais qu'il y avait deux projets de délibération.

- Le projet Paris Sportives qui conçoit le sport comme un levier d'égalité femmes/hommes et de mixité dans la Ville, et qui vise à favoriser notamment la mixité des terrains de sport. Et, qui accompagne dans ce sens plusieurs clubs parisiens et associations de quartier pour financer leurs activités régulières pour les femmes.

Les deux premières éditions de cet appel à projets avaient permis de soutenir 40 projets à hauteur de 285 000 euros au bénéfice de 4 500 femmes. Cette troisième édition propose de soutenir cette fois 32 associations à hauteur de 264 000 euros pour le total.

Pour le 17<sup>e</sup>, c'est le Centre sportif Pouchet, qui percevra 2 400 euros pour des séances d'initiation ou d'entraînement pour un public féminin non licencié d'un club.

Au demeurant, chers collègues, cela n'appelle aucun débat sur ces projets de délibération et encore moins sur les projets et les associations sportives soutenus.

Cependant, l'objet du vœu rattaché que nous présentons avec l'équipe municipale nous invite à nous étonner que les mairies d'arrondissement soient globalement peu associées aux modalités de sélections des projets, et à commencer notamment par les jurys constitués de représentants du fonds de dotations Paris 2024 que j'ai cité tout à l'heure et de la Ville. Autant les mairies d'arrondissement sont appelées à voter — c'est vrai — et surtout à relayer les appels à projets en amont. Cela a été fait dans le 17<sup>e</sup> d'ailleurs et nous nous y employons. Autant il est nécessaire que nous soyons associés au jury. Notre vœu demande simplement que les critères de sélections des projets lauréats soient communiqués.

Nous restons également circonspects quant à chacune de ces délibérations. Nous constatons que certains arrondissements — nous ne sommes pas concernés — ne bénéficient pas de ces dispositifs olympiques à la fois sur l'héritage et sur l'autre projet. C'est pourquoi nous appelons

à travers le vœu rattaché qui vous est présenté à garantir un héritage équitable pour tout le territoire parisien.

J'étais un peu long, mais c'était important de faire un point et de commencer par ce sujet qui va nous occuper sur les prochains mois : la préparation des Jeux olympiques, mais aussi l'héritage et ce qu'il en restera pour les Parisiens et les clubs parisiens.

Je vais donner la parole pour les explications aux groupes politiques qui souhaitent s'exprimer.  
Karim ZIADY.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous nous félicitons aussi de ces deux belles délibérations parce qu'elles permettent de financer de beaux projets sportifs pour le 17<sup>e</sup> arrondissement. C'est ce que vous avez cité.

En ce qui concerne le vœu, un des attendus peut s'entendre, mais nous voterons contre pour plusieurs raisons. Et, je pense que Pierre RABADAN vous dira à peu près la même chose si le vœu est déposé au prochain Conseil de Paris.

Sur le premier attendu, on a énormément d'appels à projets très différents qui concernent les Jeux olympiques. On a Impact 2024, Paris sportives, Éducation par le sport, Sport senior en plein air, Forme olympique, Parcours des hauteurs. Peut-être que j'en oublie d'autres. Personnellement, et avec Pierre RABADAN, on pense que la prise de décision serait très compliquée avec 17 mairies d'arrondissement représentées. Donc, 17 réunions différentes à monter chaque fois sur chaque appel à projets. On associe les circonscriptions et les équipes de développement local en amont des jurys. Si ce n'est pas le cas, je veux bien être informé pour effectivement corriger le tir.

Boris VASSAUX, qui travaille à la Délégation générale des Jeux olympiques, et ses équipes ont fait le tour des mairies d'arrondissement avant les jurys pour leur donner toutes les informations, pour leur rappeler les dates des appels à projets, et pour intégrer la liste des associations pour améliorer les envois de mails.

Sur le deuxième attendu du vœu, les critères sont transparents. À toutes celles et ceux qui nous le demandent, on peut bien sûr envoyer la grille d'analyse avec les critères de sélection. Il faut une transparence totale sur ces sujets.

Sur le troisième attendu du vœu, je suis d'accord avec vous. Mais, on le fait puisque Pierre RABADAN y veille déjà dans les jurys. Il y a une réunion pour faire vivre les Jeux dans chaque arrondissement, par ailleurs. Mais, il faut travailler ce sujet. Le vrai souci, et vous l'avez dit je pense indirectement, il y a très peu de candidatures dans l'ouest de Paris, malgré de nombreuses relances. Pour le coup, dans le 17<sup>e</sup>, ce n'est pas le cas et l'on a des lauréats. Mais, il faut que les associations sportives comprennent que développer des projets d'impacts sociaux pour le sport a du sens, y compris dans le 16<sup>e</sup>, dans le 8<sup>e</sup>, dans le 15<sup>e</sup> et dans d'autres arrondissements où il y a très peu de lauréats. Je rappelle pour finir qu'il y a quand même pas mal de lauréats dans le 17<sup>e</sup> arrondissement en lien avec l'héritage olympique. Pour Impacts 2024, il y a Rookies ; pour Éducation par le Sport, Le SCUF ; vous avez parlé du CS Pouchet qui est aussi club accueillant. On a deux Paris Sport dimanche estivaux à Martin Luther King : un pour la boxe et le seul à Paris qui concerne les personnes en situation de handicap.

Mais, on votera contre ce vœu. Je suis désolé.

**M. BOULARD :** Merci pour vos explications. Juste peut-être pour vous répondre sur la difficulté que vous auriez à concerter les 17 maires d'arrondissement. On le fait très bien dans le cadre de

la politique de la Ville. Cela se décline très bien puisque vous travaillez avec l'équipe de développement local du 17<sup>e</sup>. Hugues CHARPENTIER n'a pas de difficulté à discuter des projets qui sont présentés dans le cadre des enveloppes que l'on a souvent d'ailleurs à débattre ici.

Il faut trouver une méthode. Je pense que cela vaut le coup. Ce sont les Jeux olympiques, et je trouve qu'il faut que les maires d'arrondissement soient impliqués. Cela ne peut pas être que central. En tout cas, c'est ma conception de la territorialisation aussi. Je crois qu'elle est souvent vantée par la Maire de Paris. Mettons-la en œuvre concrètement dans un esprit, que vous connaissez tout à fait constructif. Je crois que c'est important que cette dynamique olympique ne reste pas centrale.

D'autres explications de vote. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD :** M. le Maire, chers collègues, on va voter pour ce vœu. On a bien entendu les explications, mais je pense effectivement que vos arguments nous ont convaincus. Même si effectivement le tir peut être corrigé, je pense que c'est quand même important de le voter. Cela permettra aussi que le tir soit corrigé, et que les choses aillent dans le bon sens.

**M. BOULARD :** Merci, M. LAVAUD. Nous pouvons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le contexte olympique parisien et l'échéance proche de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024 ;

Considérant que l'accueil des JOP 2024 a toujours poursuivi l'objectif, parmi d'autres, de développer la pratique sportive de tous les publics ;

Considérant les valeurs sociales et inclusives de l'Olympisme et l'enjeu de Jeux écologiquement sobres ;

Considérant que l'ambition olympique parisienne est portée par l'ensemble des mairies d'arrondissement, mais au-delà par l'ensemble des acteurs sportifs parisiens qui souhaitent saisir cette opportunité pour développer les pratiques sportives ;

Considérant l'enjeu lié à l'héritage des jeux olympiques pour le sport de proximité, rappelé dès la candidature et renouvelé depuis que la Ville de Paris a été désignée candidate ;

Considérant que cela implique d'associer le tissu sportif parisien de proximité ;

Considérant que la Mairie de Paris a initié en ce sens plusieurs appels à projets, notamment afin de soutenir les associations et structures sportives dans leurs actions de développement de la pratique sportive :

- Paris Tous en Jeux
- Olympiades culturelles
- Impact 2024
- Éducation par le Sport
- Sport senior en Plein Air
- Paris Sportives ;

Considérant que la Mairie a constitué un comité de sélection qui désigne finalement les candidats répondant à ces appels à projets;

Considérant par ailleurs les diverses subventions attribuées tout au long de l'année en lien explicite avec l'accueil et l'héritage des JOP 2024, via l'appellation «Transformations olympiques» notamment;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- associe les maires d'arrondissement ou leur représentant au comité de sélection des projets candidats aux appels à projets liés aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 et qui concernent leur arrondissement
- communique les critères de sélection des projets sur lesquels le comité de sélection se fonde pour désigner les lauréats
- garantisse un héritage équitable de l'accueil des Jeux olympiques dans tous les arrondissements parisiens, qu'ils accueillent ou non un site olympique de compétition ou d'entraînement.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172022064

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

**M. BOULARD :** Les deux délibérations : DJS 32 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 32

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

**M. BOULARD :** La DJS 33 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511 — 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 33.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### ***Communication relative aux investissements d'intérêt local 2023***

**M. BOULARD :** La parole est à Alix BOUGERET, première adjointe en charge de l'administration générale des finances, de la culture et de la santé, conseillère de Paris. Elle a deux communications et deux délibérations.

**Mme BOUGERET :** Merci, M. le Maire. En effet, deux communications d'ordre budgétaire.

La première communication est relative aux investissements localisés 2023.

Les investissements d'intérêt local et les investissements localisés pour notre arrondissement, qui nous ont été notifiés par la maire de Paris à l'issue de la conférence de programmation des équipements qui s'est tenue le 10 novembre dernier, où j'ai eu le plaisir de représenter le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Vous avez reçu via la Direction générale des services les tableaux et la liste des projets, programmes qui ont été retenus.

Rapidement, au titre des investissements d'intérêt local, cela représente 5,2 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 3,14 millions d'euros pour les équipements de proximité ;
  - Un peu plus de 2 millions d'euros pour l'espace public.
- S'agissant des équipements de proximité.

- 300 000 euros sont consacrés pour les équipements culturels, dont 250 000 euros pour lancer le chantier de rénovation des menuiseries extérieures de notre médiathèque Edmond Rostand.
- 1,6 million d'euros seraient consacrés pour les écoles avec 14 opérations programmées dans nos établissements scolaires dont la modernisation des sanitaires de l'école Saint-Ouen, la modernisation du préau de l'école Laugier, la poursuite du financement de rénovation des menuiseries extérieures de l'école Bessières.
- 435 000 euros seront consacrés à la mairie pour poursuivre le financement du schéma fonctionnel immobilier sur l'investissement d'intérêt local de manière à améliorer sensiblement dans les prochaines années l'accueil de nos usagers.
- 500 000 euros pour les crèches, et notamment pour la poursuite du financement de la remise en état de la crèche Pisan après désamiantage.
- 335 000 euros pour les équipements sportifs, dont 140 000 euros pour la mise aux normes électriques du Centre sportif de la porte d'Asnières.

Je le disais, 2 millions d'euros sont consacrés pour l'espace public.

- 600 000 euros pour les espaces verts avec la rénovation de plusieurs aires de jeux au square des Batignolles ou encore au square Tocqueville; la réfection aussi de grilles sur le square André Brechet et le financement du réaménagement du square du passage Moncey qui fait l'objet actuellement d'une consultation des riverains qui sont amenés à se prononcer sur cet aménagement.
- 1,5 million d'euros seront consacrés pour la voirie. Deux projets d'aménagement sont financés: l'expérimentation de la piétonnisation de la rue Cardinet dans le quartier Legendre-Lévis entre la rue de Saussure et la rue Tarbé. L'engagement avait été pris d'ailleurs pendant la covid ainsi que le réaménagement des voiries autour du projet du square Léon Cosnard dans ce même quartier.

Autre exemple : six rénovations de chaussées et de trottoirs sont également prévues, dont le tronçon de la rue des Batignolles entre la Place et le boulevard des Batignolles qui est un peu le prolongement des travaux qui se terminent, et qui sont en cours de livraison sur notre Place de la mairie. Là aussi, une consultation est en cours avec une réunion organisée et pilotée par Paul HATTE le 6 décembre prochain sur le sujet.

Quant aux investissements localisés, ils représentent 3,8 millions d'euros :

- 800 000 euros au titre des investissements localisés dits classiques, avec cinq opérations retenues, à savoir le réaménagement du skate parc Martin Luther King, la rénovation de la chaufferie, de la ventilation et de l'eau chaude du stade de la Porte d'Asnières, la rénovation des parties les plus abîmées de la chaussée de l'avenue de la Grande Armée et du boulevard de Courcelles.
- 3 millions d'euros au titre du dispositif « Embellir votre quartier » pour lancer les travaux et les aménagements prévus sur les quartiers Ternes-Maillot et sur le quartier la Fourche-Épinette-Bessières. Ce sont 3 millions d'euros qui ont été débloqués en plus des 2 millions d'euros qui avaient déjà été soldés. Cela fait 5 millions d'euros d'opération. 5 millions d'euros sur 12,5 millions d'euros initialement prévus. J'ai pu, à l'occasion de cette conférence de programmation des équipements, m'en étonner auprès de la Maire de Paris puisque, je le rappelle, les quartiers ont travaillé, ont lancé des concertations sur une enveloppe de 12,5 millions d'euros. Les riverains ont travaillé. Des marches exploratoires et des réunions ont eu lieu sous l'égide évidemment du maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi de l'adjoint, M. BAUDRIER. Donc, le compte à ce stade n'y est pas, mais on espérait, et l'on a demandé que le compte soit rattrapé peut-être au budget supplémentaire ou en tout cas très

prochainement de manière à pouvoir respecter nos engagements devant les habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, pour terminer, trois projets d'ampleur qui ont un financement et un complément de financement qui permet d'en assurer la poursuite : le réfectoire de l'école Boursault avec un complément de 300 000 euros ; presque 3 millions d'euros pour la transformation du jardin d'enfants Pelloutier en crèche multi-accueil; et plus de 3 millions d'euros pour le site d'entraînement des Jeux olympiques à Max Rousié.  
Voilà pour la première communication.

**M. BOULARD :** Merci pour la présentation de cette communication relative aux investissements d'intérêt local. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Il n'y a pas de vote, mais il y a un débat. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB :** Merci. Merci pour cette communication et cette présentation. Effectivement, un certain nombre de projets financés qui sont très importants pour le 17<sup>e</sup> arrondissement, aussi bien pour nos écoles que pour nos équipements publics. Je pense notamment à Max Rousié dans le cadre des JO, mais qui en avait bien besoin. Évidemment, la restauration dans nos écoles, notamment des sanitaires dans l'école Saint-Ouen. Tout cela, évidemment, ce sont des projets d'envergures, importants.

Je voudrais en profiter pour saluer tout le travail qui a été fait pour l'embellissement de l'esplanade devant la mairie d'arrondissement. Je trouve qu'il commence vraiment à porter ses fruits et ses fleurs j'espère bientôt, sans doute au printemps. C'est important de souligner ces budgets qui sont consacrés finalement à la vie des habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je propose d'enchaîner par la seconde communication qui est présentée par Alix BOUGERET.

#### ***Communication relative à l'exécution budgétaire des investissements localisés et du budget participatif d'arrondissement***

**Mme BOUGERET :** Merci. Cette communication est relative à l'exécution des investissements localisés, mais également du budget participatif d'arrondissement. On a souhaité la coupler avec la communication que je viens de faire réglementaire sur les investissements localisés de manière à donner au Conseil et à ses membres une perspective pluriannuelle de ces investissements.

Concernant les investissements localisés, là aussi, vous avez reçu tous les éléments et je veux vraiment saluer à nouveau — on se répète, mais c'est normal parce qu'ils travaillent toute l'année ardemment pour nous fournir des tableaux très complets et très clairs sur l'exécution de nos budgets. Donc, je remercie la Direction générale des services, Pierre BOURRIAUD et Catherine MULLER, à cette occasion.

Vous allez pouvoir remarquer dans les investissements localisés les évolutions sur les dernières années. Jusqu'en 2015, l'enveloppe des investissements d'intérêt local s'établissait à 5,2 millions d'euros. Entre 2016 et 2020, elle a été de 4,1 millions d'euros en moyenne puisque le budget participatif à l'époque était en partie financé par le prélèvement sur les investissements d'intérêt local. Depuis, le Budget participatif 2021 les IIL ont retrouvé une enveloppe de 5,2 millions d'euros. Il n'y avait plus le prélèvement au titre du budget participatif. En 2023, comme j'ai pu le dire précédemment, le sursaut de 3 millions d'euros que vous avez pu constater est dû à l'opération « Embellir votre quartier » sur laquelle le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement a désormais une visibilité puisqu'il est réintégré dans les investissements localisés.

C'est une demande, en effet, que nous avons formulée au Conseil de Paris pour avoir un état un peu plus clair des crédits, et surtout de l'état d'avancement de leur consommation.

Le détail des budgets primitifs est ensuite repris depuis 2020. Vous l'avez là aussi dans le document, et depuis le début de la mandature, par enveloppe et par quartier. Rapidement, entre 2015 et 2019, le compte administratif — nous avons là aussi l'occasion d'en parler chaque année — moyen est de presque 5 millions d'euros votés avec une exécution de 97 % des crédits. Une exécution optimale. Un décrochage — nous en avons là aussi parlé — en 2020 dû à la crise sanitaire qui évidemment est manifeste. Le compte administratif de 2021 marque quant à lui un redémarrage dans la réalisation de nos travaux. Et, l'exécution en cours 2022 est déjà au 1<sup>er</sup> octobre au même niveau que le compte administratif 2021 sur les IL.

Vous avez aussi la présentation par direction qui vous permet de voir les secteurs dans lesquels les crédits sont orientés. Évidemment, beaucoup vers l'entretien de nos écoles et de la voirie avec un rattrapage qui a été marqué là aussi en 2021, faute d'avoir pu faire les travaux pendant la période covid. Vous avez aussi une ventilation par quartier variable évidemment d'un exercice à l'autre.

S'agissant du budget participatif, et j'en terminerai par-là, on a eu 94 projets lauréats dans le 17<sup>e</sup> arrondissement depuis la création du budget participatif. 62 d'entre eux ont été réalisés à ce jour, soit 66 %. L'ensemble de ces 62 projets concernent des projets lauréats des éditions 2015/2019 de la précédente mandature. Trois quarts des projets lauréats des premières éditions sont donc réalisés à ce jour. À date, 10,6 millions d'euros ont été exécutés sur le budget participatif d'arrondissement pour 21 millions d'euros votés, soit 51 % toutes éditions confondues. Cela marque un peu le delta et cela illustre aussi les frustrations qui peuvent être les nôtres et celles des habitants qui ont porté et poussé des projets avec des délais d'exécution longs, toujours trop longs. Mais, avec une charge évidemment — on le mesure — importante pour les services de la Ville de Paris pour pouvoir tous les exécuter dans les temps. Néanmoins, c'est évidemment une source de frustration.

Une réunion publique sur ce sujet d'ailleurs va être organisée avec l'ensemble des 9 Conseils de quartier puisque ce sont des questions qui nous remontent régulièrement des habitants pour savoir où en est tel ou tel quartier. Quand on a voté pour un projet, on aimerait bien le voir se réaliser avant une dizaine d'années. Une réunion sera organisée en mairie le 12 janvier prochain, et l'ensemble des 9 Conseils de quartier seront évidemment réunis sous forme de plénière pour évoquer ensemble l'avancée de l'ensemble des projets du budget participatif.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des interventions ? C'est très clair.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-268**

#### **OBJET : 2022 DAC 314 Signature de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris**

**M. BOULARD :** On poursuit par la DAC 314. Juste avant de redonner la parole à Alix BOUGERET, je voudrais remercier la Direction générale des services qui est derrière moi, et en particulier Catherine MULLER parce que c'est elle qui suit la partie finance. Je tenais vraiment à la remercier au nom de l'équipe municipale.

*Applaudissements*

**M. BOULARD** : C'est important parce que l'on sait aussi ce que l'on vous doit. Avec toute l'équipe, et Pierre BOURRIAUD, bien sûr, vous faites un gros travail très précieux et d'une grande technicité reconnue à l'échelle parisienne. Donc, je voulais la remercier et remercier toute l'équipe qui suit ces questions financières et budgétaires pas toujours simples puisque parfois les budgets se recourent, s'enchevêtrent. Et, l'on arrive à faire quelques merveilles de redéploiement en mobilisant les responsables de services territoriaux de l'arrondissement.

Nous passons à la DAC 314.

**Mme BOUGERET** : Changement de sujet. En effet, la DAC 314 est relative à la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour la réussite éducative à Paris.

L'objet de cette délibération et de ce dispositif depuis quatre ans est de permettre à des enfants des quartiers populaires d'être accueillis au conservatoire et notamment dans le nôtre : le conservatoire Claude de Debussy; son antenne rue de Courcelles et rue de la Jonquière. C'est un dispositif qui leur permet d'accéder pendant deux ans sans frais à des cours évidemment de théâtre, de danse et de musique. Il y a eu une baisse, et c'est tout à fait logique pendant la période covid, de la fréquentation sur ce dispositif. Une trentaine d'enfants a été néanmoins accueillie. L'objectif est d'accueillir 60 enfants dans les conservatoires parisiens repérés par les équipes du GIP pour la réussite éducative. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Je complète juste parce que j'ai demandé à la DAC — je n'ai pas la réponse, mais je ne suis pas inquiète — la ventilation par arrondissement pour mesurer le nombre d'enfants de nos quartiers qui sont accueillis sur ce dispositif. Si vous le souhaitez, je tiendrai ce chiffre à votre disposition.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB** : Très rapidement parce que l'on ne peut pas passer à côté d'une aussi belle délibération qui met en fait au cœur de nos politiques culturelles les enfants et les jeunes. Et, je crois que c'est à saluer avec beaucoup d'enthousiasme.

**M. BOULARD** : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2129-29 et L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération DAC 2020 — 192 — 1 relative aux dispositions tarifaires et de facturation concernant les conservatoires municipaux;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention relative aux actions partenariales entre les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris, visant notamment à accueillir en conservatoire des enfants bénéficiant d'un parcours de réussite éducative;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 314.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-269**

**OBJET : 2022 DILT 8 — signature d'un contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons par la DILT 8.

**Mme BOUGERET** : Autant d'enthousiasme, j'en suis sûre, pour le renouvellement de convention pour notre photomaton au sein de la mairie. Délibération très technique, néanmoins nécessaire, liée à la concession des services de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement, et donc de notre belle mairie.

Jusqu'à présent, la société Photomaton SAS exploitait les appareils de photomaton dans les mairies. Cela permet aussi d'avoir des recettes pour la Ville de Paris. C'est finalement à l'issue de ce marché la société Construction Électromécanique CSEM qui a été retenue. Je vous propose d'émettre un avis favorable parce que c'est un service évidemment précieux, notamment lié aux titres et un service du SERDA très précieux pour nos usagers.

**M. BOULARD** : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer avec la société SOC CONSTRUCTION ELECTROMECHANIQUE-SCEM, sise Route d'Étampes, 91410 DOURDAN, une concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DILT 8.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-270**

#### **OBJET : 2022 DPE 45 Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons l'examen des délibérations par la DPE 45 rapportée par Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire, en remplacement de Carline LUBIN NOEL, conseillère de Paris, déléguée à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire.

**Mme ASSOULINE** : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Cette délibération DPE 45 concerne en effet une subvention à hauteur de 93 000 euros et des conventions avec trois associations qui œuvrent pour la prévention des déchets et de la sensibilisation des Parisiens sur la gestion de leurs biodéchets.

Cette délibération propose deux subventions pour deux associations dont l'action est localisée dans le 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement et une subvention à l'association Unis-Cité qui est connue pour son engagement auprès des jeunes et qui propose aujourd'hui un programme de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets sur tout le territoire parisien, dont le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Il y a, en outre, 20 volontaires du service civique qui seront mobilisés cinq jours par semaine pendant huit mois pour aller à la rencontre et sensibiliser différents publics : les scolaires ; les habitants ; les commerçants, aux questions du réemploi, du tri et du recyclage. Ils seront notamment mobilisés pour promouvoir la valorisation des déchets alimentaires, mais aussi pour communiquer sur le dispositif Trilib». Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 42 000 euros.

Compte tenu de nombreuses initiatives que nous prenons à la mairie du 17<sup>e</sup> pour trouver des solutions sur la gestion et la sensibilisation, mais aussi à la valorisation des biodéchets ainsi que les nombreux efforts que nous mettons en œuvre pour communiquer sur le dispositif « Trilib », je vous propose de voter, mes chers collègues, favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411 — 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions d'un montant total de 93 000 euros aux associations Les Canaux, Les Hyper Voisins et Unis-Cité ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DPE 45.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-271**

**OBJET : 2022 DFPE 185 Subvention (400 000 euros), avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. BOULARD** : La DFPE cette fois. C'est notre adjointe Aline BESSIS qui la rapporte.

**Mme BESSIS** : Bonsoir à tous. Merci, M. le Maire. Il s'agit ici d'une subvention exceptionnelle et un avenant à la Fondation de l'Œuvre de la Croix Saint Simon pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

En fait, la Fondation de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon avait demandé au départ une subvention de 500 000 euros parce qu'elle rencontre des difficultés financières avec un déficit de près de 800 000 euros pour 2021 qui la place dans une situation très délicate. Ses difficultés proviennent de l'augmentation des dépenses, notamment d'alimentation et de personnels, tandis que ses recettes diminuent, c'est-à-dire les prestations de la CAF.

Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, la FOCS gère 25 places dans le multi-accueil L'Ombelle qui a ouvert en septembre 2022 et une crèche familiale de 47 places qui est due au déménagement de la crèche familiale La Souris verte située boulevard Gouvion Saint-Cyr.

Il est proposé d'attribuer à la FOCS une subvention exceptionnelle de 400 000 euros répartie comme suit :

- 200 000 euros visant à participer à la réduction de son déficit.
- 200 000 euros d'avance sur la subvention 2023.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 — 1 et suivants;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) et la Ville de Paris pour l'établissement Fuligule;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs, présentée au Conseil de Paris de novembre 2022, liant la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) et la Ville de Paris pour l'établissement d'accueil du jeune enfant l'Ombelle;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 185.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-272**

**OBJET : 2022 DSOL 110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons l'examen des délibérations par la DSOL 110. Elle est présentée par Hugues CHARPENTIER, notre adjoint en charge de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et du quartier Politique de la Ville dont il est le délégué pour le quartier Épinette-Bessières.

**M. CHARPENTIER** : Merci, M. le Maire. Chers collègues, bonsoir à tous. Cette délibération concerne la convention autorisant des associations à exercer des activités de prévention spécialisée à Paris.

Dans le 17<sup>e</sup>, on est concerné par deux clubs de prévention que vous connaissez certainement : TVAS 17 qui intervient sur la porte d'Asnières et qui fait un travail assez remarquable, je dois dire, et avec qui l'on travaille vraiment bien. Avec TVAS 17, nous avons travaillé depuis plusieurs mois à la refonte de cette convention. Un élément important : nous avons fait évoluer la cartographie d'intervention, la cartographie de secteur, de TVAS 17. Très concrètement, on a enlevé la partie Batignolles et l'on a jouté une bande de secteur qui s'étend jusqu'à la porte de Champerret où l'on constate désormais un certain nombre de besoins en termes de prévention sur l'espace public.

Deuxième club de prévention concerné, c'est Feu Vert que l'on connaissait sous le nom de l'AJAM il y a un peu plus d'un an puisque Feu Vert a absorbé l'AJAM. Dans le cadre de cette absorption, nous avons évidemment souhaité renouveler la convention, mais pour une durée limitée, à savoir un an, qui nous permettra d'évaluer sur cette période la manière dont Feu Vert fonctionne sur le quartier. Et, si ses actions nous semblent efficaces. Nous verrons fin 2023 si nous continuons ou pas avec eux.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci pour ces explications tout en précisant que cette prolongation a été faite en accord avec Nicolas NORDMANN, adjoint à la maire de Paris, en charge des questions de prévention, de tranquillité publique. C'est important de le préciser et de pouvoir ensuite évaluer l'action de ce club de prévention, comme tous les autres d'ailleurs.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération DSOL 110? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511 — 13, L 2511 — 14;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121 — 2, L221 — 1 (2°), L312 — 1, L313 — 1, L314 — 1 et suivants, R314 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature de 9 conventions pluriannuelles et une convention annuelle avec 9 associations gérant des actions de prévention spécialisée à Paris;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 110.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-273**

**OBJET : 2022 SG 86 Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP)**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la SG 86.

**M. CHARPENTIER** : Merci, M. le Maire. Un sujet nouveau : les caméras, mais cette fois-ci en délibération et non en vœu. C'est important parce que cela montre que l'on avance et que les efforts que l'on déploie avec Geoffroy et avec l'ensemble des personnes concernées — je pense notamment aux responsables de Conseils de quartier — commencent à porter leurs fruits.

Cette délibération concerne l'avenant de la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de la Ville de Paris. Très concrètement, l'implantation des sites de vidéo protection sur le territoire parisien.

Vous le savez, on défend ardemment au sein de la majorité municipale l'implantation de caméras de vidéo protection dans un souci de complémentarité, et non de remplacement des agents sur la voie publique. C'est un outil de travail que l'on met à disposition des effectifs de police, et qui vient compléter efficacement leur action sur le terrain.

Cet avenant prévoit un engagement de la Ville à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui nous permet sur les 63 sites qui sont étudiés et prévus dans le cadre de cette convention de bénéficier de 5 nouveaux sites. 5 nouveaux sites qui ont fait l'objet de nombreuses demandes de notre part :

1. La rue André Bréchet au niveau de la rue Francis-Garnier et de la rue Frédéric Brunet.
2. Il y en aura une deuxième dans ce quartier à l'intersection de la rue Louis Loucheur et de la rue Frédéric Brunet.
3. La rue des Tapisseries et plus précisément sur la placette. Là, je peux vous dire en ce moment que l'on en aurait vraiment besoin.
4. Boulevard de Reims face à l'entrée du jardin Ullmann. On constate un certain nombre d'agissements ou cette caméra y sera très utile.
5. Enfin, à l'angle de la rue Saint-Marceaux et du boulevard Pelletier.

En complément, d'autres caméras pourraient être financées à la suite des annonces du ministère de l'Intérieur. Il y en a 500 qui sont prévues. Dans le 17<sup>e</sup>, c'est sous réserve, mais cela concernerait la place Françoise Dorin. C'est aussi une demande répétée que l'on a eu ces derniers mois; l'angle de la rue Bayen et du boulevard Pereire; l'angle de la rue Legendre et de la rue Truffaut; et le boulevard Gouvion — Saint-Cyr face à l'hôtel Hyatt.

Cela me permet de conclure mon propos sur l'arrivée des Jeux olympiques. Dans le cadre des Jeux olympiques, la préfecture de police va financer 130 sites d'implantation, dont 80 à Paris. Et, particulièrement dans le 17<sup>e</sup> puisque nous sommes site olympique vidéo protégé. Il y en aurait un boulevard Gouvion – Saint-Cyr rue Belidor et quatre voies olympiques seront vidéo protégées : Place de Verdun et rue Gustave Charpentier; avenue de la Grande Armée, rue des Acacias; place de la Porte-Maillot boulevard Gouvion – Saint Cyr; et place de la Porte-Maillot boulevard Pershing. Ce sont de bonnes nouvelles.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement. Je ne doute pas que l'on arrivera à faire l'unanimité. Jean-Luc, un petit effort, et ce sera vraiment super. Merci.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions? Jean-Luc, qui a été interpellé par notre adjoint. Faites-nous surprendre, Jean-Luc.

**M. DUMESNIL :** Effectivement, l'efficacité de la vidéo protection est limitée. Une caméra n'a jamais arrêté personne. Les délinquants connaissent la présence des caméras et vont un peu plus loin pour commettre leurs méfaits. La Cour des comptes a examiné le plan de vidéo protection de la préfecture de police de Paris, et y pointe plusieurs défaillances, comme le choix de passer par un partenariat privé, par exemple. Ce plan est évalué à près de 500 millions d'euros, le double du coût initial. C'est gigantesque!

Par ailleurs, dans son rapport, la Cour remet en cause l'efficacité même de ce plan. Ce dont nos quartiers ont besoin, c'est de présence humaine. La présence des services est bien plus efficace. Nous avons besoin de travailleurs sociaux, d'assistances sociales, d'éducateurs de rue. Nous avons besoin de police de proximité, de plus d'agents. Je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB :** Merci. J'entends évidemment une grande partie de ce que dit mon collègue à l'instant, Jean-Luc DUMESNIL., je trouve à l'inverse que c'est quand même un outil supplémentaire de protection.

Ce n'est pas un outil qui permet à lui seul de sécuriser. Il faut évidemment de la présence humaine sur le terrain. On l'a vu et je remercie tous les services de la Ville de Paris, du 17<sup>e</sup> arrondissement, le commissariat, qui sont intervenus main dans la main, notamment récemment à la suite de ce drame qui a coûté la vie à l'un de nos jeunes habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement, au jeune Baba, auquel nous pensons tous ce soir évidemment. Comment ne pas penser à lui quand on parle de ce sujet? On se dit : qu'est-ce que l'on n'a pas fait ? Qu'est-ce que l'on aurait pu faire pour éviter ce drame? Évidemment, ce n'est pas une caméra de surveillance qui l'aurait permis. C'est évidemment tout ce que l'on va pouvoir mettre dans la proposition de vœu que nous allons vous proposer tout à l'heure, à savoir vraiment une présence humaine très importante, une présence effectivement d'éducateurs, mais aussi de mettre beaucoup de social dans cette partie de l'arrondissement qui en a grandement besoin. Même si depuis de nombreuses années des associations effectuent un travail formidable.

Les mamans de ces jeunes enfants sont en détresse parce qu'elles se sentent souvent abandonnées parce qu'elles sont seules. Ce sont souvent des mamans seules qui élèvent seules leurs enfants. Elles ont peur pour leurs garçons qui vont dans la rue très jeunes et très tard le soir.

Évidemment, on votera cette délibération. Je veux remercier aussi mon collègue, Nicolas NORDMANN, qui fait un excellent travail en collaboration avec les maires d'arrondissement, et notamment avec le maire du 17<sup>e</sup>. Car, ces caméras de surveillance auront peut-être un effet dissuasif. Elles permettront de voir ce qu'il en est sur le terrain quand il est nécessaire d'avoir des éléments pour les enquêtes notamment.

Je voterai pour. Je pense que Karim ZIADY également. Mais, en tout cas, n'oublions jamais que les caméras de surveillance ne sont pas une fin en soi. C'est un outil supplémentaire qui ne remplacera jamais la présence humaine évidemment, de la police nationale, de la police municipale et de toutes les associations qui font un travail remarquable au quotidien. Et, donc, merci à tous les services de la Ville de Paris et du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. BOULARD :** Merci. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT :** Merci, M. le Maire. On progresse avec notre collègue Dumesnil. C'est une abstention, on va dire bienveillante, en tout cas, je l'espère. J'ai du mal à comprendre toujours – d'ailleurs les arguments qui sont à mon avis parfois beaucoup plus idéologiques que pragmatiques. Il ne s'agit pas de remplacer les moyens humains par des caméras. Ce n'est jamais ce que l'on a demandé et ce n'est jamais ce que l'on fait. Il s'agit de trouver des moyens complémentaires pour engager un processus de sécurité qui est global et dans un dispositif global. Notre collègue, Hugues CHARPENTIER, vient de rapporter juste avant cette délibération une autre délibération qui mettait en exergue le travail fait par les clubs de prévention avec lesquels nous travaillons, que nous accompagnons. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres.

En revanche, sur le choix des caméras, je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire Karen TAÏEB parce qu'on a des vœux en fin de Conseil. On reviendra sur ce qu'il s'est passé, notamment à l'angle du boulevard Berthier, rue Saint-Marceaux. Mais, je voudrais, au niveau de la Ville de Paris et au niveau de l'État, que l'on fasse aussi un peu plus confiance aux élus locaux, mais locaux, c'est-à-dire que quand on a identifié, quand on travaille, quand on a identifié avec les riverains, avec les conseils de quartier, quand on a identifié des lieux très précis qui doivent faire l'objet de

ces caméras de vidéosurveillance, ce n'est pas juste pour avoir des caméras et se faire plaisir. C'est parce qu'il y a une façon de dissuader effectivement des regroupements et des attroupements dans des endroits où cela crée des troubles à l'ordre du public. Et, c'est tout ce travail qui est fait.

Je voudrais remercier à mon tour Hugues CHARPENTIER pour le travail qui a été fait en collaboration avec la préfecture et avec la Ville de Paris.

Mais, je voudrais simplement dire aussi qu'il ne faut pas que l'on attende qu'un drame se passe pour installer une caméra. Si nous avons des dispositifs complémentaires de vidéo protection, de vidéosurveillance et des moyens humains - et je dis bien les deux puisque vous avez ce soir l'exemple même que nous soutenons les deux et que nous travaillons avec les deux - si cette complémentarité n'est pas assurée et si vous ne faites pas plus confiance aux élus locaux qui sont au cœur des quartiers et qui travaillent avec les riverains, malheureusement nous aurons, je le crains, à déplorer d'autres drames. Donc, allons plus vite encore.

**M. BOULARD :** Merci. Frédéric PECHENARD.

**M. PECHENARD :** D'abord, veuillez excuser mon retard, mais j'étais justement auditionné par la Commission des lois sur les problèmes de vidéo protection avec l'Association des maires de France, des régions de France notamment. Donc, c'est un sujet évidemment qui me tient à cœur.

Il serait aussi inutile de dire que l'on peut tout attendre de la vidéo protection que de dire qu'on ne peut rien attendre. Jean-Didier l'a très bien dit. Il s'agit d'un outil, un outil parmi d'autres. Un outil nécessaire comme le sont d'ailleurs tous les outils technologiques. Je vous rappelle l'opposition de certains au fichier des empreintes automatisées digitales, puis au fichier surtout national des empreintes génétiques qui existe maintenant depuis de nombreuses années. Malheureusement, nous l'avons créé en réaction. Il a fallu attendre qu'un tueur en série martyrise, torture et assassine un grand nombre de jeunes femmes pour que l'on ait ce fichier contre lequel certains se sont élevés alors qu'il existait déjà depuis 15 ans en Angleterre, et que finalement aujourd'hui plus personne ne remet en cause tant il a permis d'élucider des meurtres, des viols et d'innocenter des innocents.

Bien sûr, la police au sens large, la police municipale, la police nationale, la gendarmerie nationale, est et restera toujours une affaire d'abord d'hommes et de femmes. C'est une certitude. Mais, ils ont besoin de moyens techniques, de moyens technologiques pour avancer. Et je dois dire que si l'on pouvait tous ici se donner, je ne dirais pas un satisfecit parce que l'affaire est particulièrement grave, mais, dans l'affaire du jeune homme, du jeune Baba qui a été assassiné à notre porte, finalement on s'aperçoit que tout a fonctionné en tout cas après. La police a fonctionné. Les caméras ont été utiles, notamment celle du tramway. La brigade criminelle a fait un énorme travail, a arrêté la totalité ou la quasi-totalité des gens qui ont participé à l'agression. Ils ont identifié l'assassin qui s'était enfui dès le lundi matin dans un pays étranger. Et, dans le même temps, des effectifs de la police municipale, des médiateurs de la mairie se sont déployés avec d'ailleurs des élus, dont le maire à qui l'on peut rendre un vibrant hommage compte tenu du travail qu'il a fait. Et, également des effectifs de police qui ont permis d'éviter le match retour, d'éviter que cela continue à grossir. Finalement, les choses ont fonctionné.

On voit bien que ce qui fonctionne n'est pas de dire qu'il faut de la répression, qu'il faut uniquement de la prévention, qu'il faut uniquement de la répression, il faut ci, il faut cela. C'est un tout. La sécurité est quelque chose de profondément humain, et je partage complètement

l'avis de Jean-Didier : pas de posture idéologique. La sécurité n'est ni de droite ni de gauche. C'est un bien commun.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vous remercie. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD :** On va voter pour. Je partage totalement ce qui vient d'être dit par Frédéric PECHENARD.

**M. BOULARD :** Merci pour votre intervention. Je crois qu'il faut saluer aujourd'hui, évidemment, on est satisfait aujourd'hui d'obtenir davantage de caméras. Cela fait longtemps qu'on en parle. Il y avait eu, je le rappelle, un travail qui a été fait avec le commissariat et la Ville de Paris au printemps dernier. Nous avons vu avec Hugues CHARPENTIER, mon adjoint, que les promesses d'installation pour la fin d'année n'avaient pas été garanties en cette rentrée. Donc, on a fait un vœu, souvenez-vous, il n'y a pas très longtemps. Il a fallu malheureusement qu'il y ait un drame pour que cela s'accélère. Évidemment, il y avait des choses qui étaient prévues aussi. Il faut être juste. Mais, cela a permis quand même d'obtenir davantage pour l'arrondissement.

C'est dommage, mais cela a été rappelé, qu'il faille toujours des événements un peu tristes pour avancer parce que quand on demande des choses, ce n'est pas pour la gloriole personnelle, c'est évidemment pour protéger nos quartiers parce que l'on a une analyse aussi de la situation, et que l'on sait qu'il manque un certain nombre d'équipements. Il manque aussi des policiers, cher Jean-Luc. Oui, il manque des policiers municipaux, mais qui ne sont pas des policiers d'intervention.

Donc, c'est la police nationale aussi qui doit pouvoir nous fournir davantage de policiers. 15 % des effectifs du commissariat de police en moins sur 5 ans. Voilà les choses très concrètes. Vous m'avez déjà entendu le dénoncer parce que je l'ai dénoncé au Conseil de Paris. L'exécutif a d'ailleurs repris mon vœu pour tous les arrondissements puisqu'en fait on s'est rendu compte que c'était tous les commissariats de police de Paris qui avaient été dégarnis pour des raisons stratégiques que l'on comprend — les gilets jaunes — mais la sécurité est d'abord un commissariat de police qui est capable de répondre aux appels des habitants la nuit notamment, et c'est un sujet essentiel. En cela, le ministre de l'Intérieur et le préfet de police nous ont entendus puisque je vous rappelle qu'en juillet le ministre Gérald DARMANIN a annoncé davantage de caméras. On voyait que l'on surfe dessus. Hugues CHARPENTIER en a parlé. On aura possiblement des caméras supplémentaires qui s'inscriront dans ce plan gouvernemental.

Mais, il faut les deux. Il faut plus de police, mais plus de police aussi de proximité qui rencontre les problématiques de quartier, et une justice efficace parce que la police effectue son travail. Et, Frédéric PECHENARD l'a rappelé. Je veux saluer le travail de la brigade criminelle. Je veux saluer le travail de la police judiciaire. Je veux saluer le travail du commissariat. Ils ont effectué un travail vraiment efficace en lien avec les associations, en lien avec les professionnels de l'Éducation, en lien avec les élus qui se sont impliqués discrètement évidemment dans cette affaire. Et je veux rappeler le sens de responsabilité d'un certain nombre d'acteurs pour retrouver rapidement les auteurs. Et cela a été fait. C'est en cours. Il faudra que la justice soit également au rendez-vous parce que c'est un sujet que l'on retrouve. Les policiers effectuent leur travail, mais la justice est parfois déconcertante et c'est un euphémisme.

En matière de rixes, il est important aussi qu'il y ait des exemples. Et la participation à une entreprise criminelle, c'est d'ailleurs ce que la procureure de la République a retenu puisqu'elle a parlé de meurtre en bande organisée. Ce n'est pas rien. C'est pour montrer aussi que la justice a pris très au sérieux cette affaire. J'espère derrière qu'il y aura aussi des actions de prévention pour expliquer aux jeunes évidemment ce qu'il s'est passé et que l'on ne doit pas revivre. Mais,

vous l'avez vu dans les jours qui ont suivi. Une rixe a été démantelée très rapidement avec des objets qui étaient sans équivoque pour organiser le match retour, et d'autres opérations qui ont été déjouées.

On voit bien que le problème n'est pas complètement réglé. Il nous faudra travailler sur ce sujet évidemment tous ensemble, comme on l'a fait dans cette période qui a été particulièrement délicate, mais qui a montré aussi la force et la résilience de notre territoire.

Y a-t-il d'autres interventions? Sinon, je vous propose de passer au vote sur cette délibération importante qui intègre aussi le volet, vous l'avez entendu, olympique qui était l'objet d'un vœu que l'on avait présenté avec Hugues CHARPENTIER, qui avait été adopté au Conseil de Paris. Je remercie encore l'exécutif dans le contexte que vous connaissez. J'avais voté ce vœu. La dimension olympique est un sujet de préoccupation pour nous dans le 17<sup>e</sup>. Porte Maillot est un sujet sur lequel on avait sensibilisé avec Frédéric PECHENARD. On a rendez-vous avec le préfet de police, le nouveau préfet, sur la nécessité de renforcer le dispositif Porte Maillot notamment.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 251 — 1 et suivants ainsi que son article R. 252 — 12 modifié par le décret n° 2022 — 1152 du 12 août 2022 relatif à l'extension des destinataires d'images de vidéoprotection;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance;

Vu le règlement de voirie de la Ville de Paris, établi par délibération du Conseil de Paris en date des 14, 15 et 16 décembre 2015;

Vu la convention Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) conclue le 24 février 2010 entre la Ville de Paris, représentée par son Maire dûment habilité par délibération n° 2009 DVD 215 adoptée par le Conseil de Paris en date du 26 novembre 2009, et l'État, représenté par le Préfet de Police, relative à l'occupation du domaine public par l'État (Préfecture de Police) et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris;

Vu l'avenant à la convention Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) relative au financement et à l'installation de 165 nouvelles caméras, conclu le 23 février 2016 entre la Ville de Paris, et l'avenant n° 2 consécutif à la nouvelle répartition de compétences entre le Préfet de Police et la Maire de Paris découlant de la loi n° 2017 — 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et permettant la pose de 7 nouvelles caméras, conclue le 7 juin 2018;

Vu la convention financière entre la Préfecture de Police et la Ville de Paris relative aux opérations matérielles de coordination d'action sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique, votée par le Conseil de Paris en sa séance des 20, 21 et 22 mars 2018 (délibération 2018 DVD 57), et notamment son article 7;

Vu la liste complète des emplacements priorités par arrondissement (annexée à cette délibération) qui sert à déterminer les emplacements retenus pour cet avenant et en tant que de besoin les autres installations que pourrait venir financer en complément directement l'État;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer l'avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP);

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 SG 86

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-274**

**OBJET : 2022 DJS 30 Subventions (112 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. du 9ème et d'avenants avec 12 O.M.S.**

**M. BOULARD :** La parole est à Athénais de la MORANDIÈRE, adjointe au maire en charge du sport, de l'emploi et du développement économique, pour le projet de délibération DJS 30.

**Mme de la MORANDIÈRE :** Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne des subventions et signature d'avenant pour 12 O.M.S, dont l'O.M.S. du 17<sup>e</sup>. pour un montant global de 108 000 euros, dont 10 000 euros pour l'O.M.S. du 17<sup>e</sup>.

Les clubs et associations sportives sont des partenaires essentiels pour le développement de la ville sportive à Paris. Afin de soutenir le tissu associatif parisien, nous avons besoin de l'action des O.M.S. qui ont pour objet de provoquer, encourager et soutenir les initiatives pour le développement de la pratique de l'éducation physique et sportive dans chaque arrondissement.

L'O.M.S. du 17<sup>e</sup> comprend plus de 50 associations sportives et organise plusieurs manifestations sportives, dont les boucles du 17<sup>e</sup> qui ont lieu le dimanche, la journée des arts martiaux, le forum des associations, des tournois de tennis.

Afin de soutenir l'action de l'O.M.S. du 17<sup>e</sup> et le dynamisme de notre tissu associatif, je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des observations? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Je salue aussi la réussite des boucles du 17<sup>e</sup> qui sont revenues ce week-end. L'O.M.S. était l'organisateur de cette belle initiative. Bravo aux différents coureurs et en particulier aux élus qui ont été particulièrement brillants, si mes renseignements sont bons.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>; 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>; 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> arrondissements;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021-2023) signées le 15 octobre 2021 avec 12 O.M.S.;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris propose la signature de 12 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 O.M.S.;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 30.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### ***Communication relative à l'activité de la commission de désignation dans les logements en 2021***

**M. BOULARD** : La parole est Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux pour une communication et neuf projets de délibération.

Nous commençons par la communication sur l'activité de la commission de désignation d'arrondissement pour l'année 2021.

**M. de LIVONNIÈRE** : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je tenais à saluer évidemment Agnès TOURY qui a mené tous les travaux précédemment, notamment en présidant la commission.

Je tenais à vous rappeler quelques chiffres vous permettant d'avoir un éclairage sur le bilan 2021, à commencer par deux chiffres :

1. 63000 personnes demandent à être dans le 17<sup>e</sup> et logées dans le parc social.

2. 11000 d'entre elles sont des habitants du 17<sup>e</sup> ou travaillant dans le 17<sup>e</sup>.

C'est ainsi que le 17<sup>e</sup> arrondissement a pu au travers de la commission attribuer en 2021 139 logements au travers de 12 réunions. Je rappelle que la composition de la commission est la suivante :

- Trois élus de la majorité;
- Un élu d'opposition ou suppléé ;
- Trois représentants d'associations qualifiées qui ont un caractère évidemment d'investissement particulier dans l'arrondissement
- Ainsi que la directrice de SOS Parisien de Solidarité.

Nous désignons trois candidats chaque fois de manière anonyme permettant d'avoir au fur et à mesure des candidats qui sont présentés aux bailleurs sociaux et donc, en fonction des choix des uns et des autres, d'avoir un rang 1, un rang 2 et un rang 3 permettant ainsi de voir des habitants du 17<sup>e</sup> favorisés dans l'attribution, ce qui reste une priorité de l'arrondissement.

En ce qui concerne les typologies de logements, nous attribuons en grande majorité, à 56 %, des logements de taille F2 puis les F3. C'est plus de 75 % des destinations. En ce qui concerne les catégories de logements proposés, je parle bien des prix locatifs, on est très nettement sur une majorité de PLS, donc à destination sociale, à 60 % puis en PLUS.

Concernant maintenant les bailleurs, en grande majorité et ce sera sans surprise, Paris Habitat nous a permis d'attribuer 81 logements sur les 139 que je vous avais décrits tout à l'heure; RIVP : 28. Je laisse le détail des suivants pour les bailleurs. Elogie étant le troisième. Je tenais à le préciser.

Je reviendrai enfin sur un aspect qui nous est cher dans le 17<sup>e</sup>, c'est la vitalité des quartiers et c'est mon cher Jean-Didier BERTHAULT, collègue du quartier Champerret-Berthier, qui mène la tête de la course avec plus de 53 logements qui ont été attribués dans ton quartier en 2021. Je note cet élément puisqu'il est réellement différenciant par rapport aux autres quartiers. Viennent ensuite Épinette-Bessières et Ternes-Maillot.

Enfin, sur la composition, et c'est un élément important, je tenais à le souligner : 28 % des personnes qui se sont vu proposer un logement social sont des couples sans enfant. 25 % sont des femmes seules avec enfants. 17 % sont des femmes seules. 15 % sont des couples avec enfants. C'est un élément que je tenais à vous partager évidemment sur le bilan puisqu'il permet de nous éclairer sur l'adéquation entre le parc qui est présenté par les bailleurs et sans doute la réalité de notre tissu socio-économique du 17<sup>e</sup>. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci pour la présentation de ce bilan. C'est vrai que l'on arrive en fin d'année 2022. Vous me direz que c'est un peu tardif, mais c'est vrai qu'avec la période covid, on n'avait pas repris la bonne habitude. Il y avait eu d'ailleurs un vœu au Conseil d'arrondissement précédent sur cette nécessité. Il était important d'en parler.

Avez-vous des interventions? Fabrice DASSIÉ.

**M. DASSIÉ :** Merci, M. le Maire. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre collègue, Marie CONTENT, au nom du Groupe Paris en commun.

Juste pour dire merci à M. de LIVONNIÈRE pour la présentation de ce bilan. Nous regrettons que vous ayez rejeté notre vœu la dernière fois qui pourrait permettre d'avoir plus d'éléments sur ce bilan. Il montre effectivement un différentiel assez important au niveau des typologies de

logements qui sont proposées. C'est vrai qu'on le regrette. On aimerait qu'il y en ait plus. Il y a quand même à Paris plus de 250 000 demandes de logements sociaux par an. Il y a quand même, je tiens à le préciser, beaucoup de personnes qui sont en attente. On n'a pas la possibilité de loger de nombreuses familles qui sont en difficultés.

Je salue l'action de Ian BROSSAT dans cette volonté d'atteindre les 40 % de logements d'ici 2035, dont 10 en logements intermédiaires. C'est un objectif volontariste, et dire une fois n'est pas coutume, que le 17<sup>e</sup> arrondissement n'est pas forcément des moindres, parce que nous disposons à ce stade d'à peu près 17 % de logements sociaux.

Nous espérons bien que cette politique inclusive d'une ville ouverte puisse continuer à s'appliquer, y compris dans cet arrondissement. Nous continuons à soutenir ces projets qui montrent que l'on en a encore besoin face à la crise sociale toujours plus grande dans laquelle nous sommes plongés depuis un certain nombre d'années. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci, M. DASSIÉ. Y a-t-il d'autres explications ou de prises de parole sur cette communication ?

Vous étiez bien courageux, M. DASSIÉ, de défendre cet objectif de 40 %. Vous regrettez beaucoup de choses, mais en fait on ne décide pas dans les mairies d'arrondissement l'appartement qui va être proposé à la commission de désignation. On ne décide de rien. Je pense que vous assistez à la commission. Vous voyez bien que c'est le bailleur qui nous propose ce qu'il a en magasin.

Après, il y a des demandeurs. On en a beaucoup de demandeurs. D'ailleurs, les chiffres sont flagrants et montrent cette progression puisque je crois que Scévole de LEVONNIÈRE a rappelé 11 000 demandeurs du 17<sup>e</sup>, ce qui est beaucoup. Mais, on ne peut pas évidemment loger les 11 000 personnes dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il faut expliquer la manière dont on fait. Ce n'est pas possible. En revanche, vous auriez pu nous dire dans certains quartiers qu'il y a nécessité d'avoir davantage de mixité à l'échelle du quartier. C'eût été peut-être plus pertinent que de dire que vous voulez 40 % à l'échelle de Paris. Je vous rappelle qu'il y a des quartiers qui sont déjà à 43 %.

Je me souviens, il y a quelques mois, que nous sommes allés à Reims rencontrer le maire de Reims que je connais bien. Il nous expliquait qu'il y avait 43 % de logements sociaux dans sa belle ville de Reims que l'on connaît pour plein de raisons. Mais, c'est une ville populaire avec beaucoup de quartiers politiques de la ville. Je crois qu'il y en a sept à Reims. Qu'est-ce qu'il nous a dit ? *Aujourd'hui, on détruit des immeubles sociaux, très sociaux, dans les quartiers parce qu'on n'a plus du tout de mixité. On a ghettoisé les quartiers.* Il détruit avec l'Agence nationale de rénovation urbaine qui lui demande d'arrêter de concentrer le logement social là où il y en a le plus. D'ailleurs, il le fait de bon cœur puisqu'il veut rééquilibrer les quartiers.

La politique de Ian BROSSAT est la ghettoïsation des quartiers. C'est la concentration de logements sociaux aux mêmes endroits. D'ailleurs, dans un instant, vous allez voir, cher Fabrice, cette politique qui s'applique ; politique communiste qui s'attaque à la propriété privée, qui concentre sur les mêmes quartiers – vous allez entendre sur les neuf délibérations où sont les propositions. Elles sont dans les mêmes quartiers.

Cette politique n'est pas la nôtre. Ce n'est pas dans notre vision de la mixité sociale comme vous avez dans votre majorité loisir de discuter, de venter. Ce n'est pas cela la mixité sociale. La mixité sociale Porte d'Asnières existait il y a 25 ans. Vous aviez un commissaire de police. Vous aviez une infirmière. Vous aviez un éboueur. Elle existait. Aujourd'hui, elle n'existe plus du tout. D'ailleurs, vous ne privilégiez plus quand c'est sur le quota de la Ville de Paris ou quand c'est sur le quota de l'État qui peut être exemplaire en la matière les demandeurs du 17<sup>e</sup>. On va chercher

des profils qui viennent du Val-de-Marne, qui viennent du 18<sup>e</sup>, de Barbès ou d'autres quartiers du 13<sup>e</sup>. J'en ai même qui viennent parfois de Vitry-sur-Seine. Ce n'est pas normal. Comment l'explique-t-on aux habitants du 17<sup>e</sup> que nous représentons ? Comment l'explique-t-on ? Ce n'est pas possible.

Cette politique doit être revue et réorganisée. Elle marche à l'envers et elle déstabilise nos quartiers. Elle déstabilise nos quartiers. Il suffit d'écouter les habitants. Il suffit d'aller voir ce qu'il se passe aux pieds des immeubles. Il suffit d'aller voir ce qu'il se passe dans nos écoles parce que la situation dans nos écoles est directement la conséquence de la politique du logement social qui est menée à Paris depuis 25 ans. Je ne me satisfais pas d'avoir à demander, comme vous le faites et c'est votre politique — c'est la logique de votre politique — des moyens supplémentaires pour créer des zones prioritaires pour créer des quartiers politique de la ville. On peut tout à fait être solidaire et avoir une politique sociale qui s'adresse aux classes moyennes qui, aujourd'hui, sont parties.

Aujourd'hui, on a les très aidés et les très aisés. C'est Françoise de PANAFIEU qui, en 2008 déjà, le dénonçait. Ce n'est pas nouveau, mais on en voit les conséquences. Donc, j'entends ce que vous dites, M. DASSIÉ, mais permettez-moi de ne pas être d'accord.

On essaiera quand même — point d'amélioration pour notre équipe — de vous communiquer l'activité de l'année un peu plus tôt au mois de novembre parce que c'est un peu tardif. Je le concède, mais je vous dis qu'il y a eu l'effet covid et les chiffres ont été un peu longs à arriver ou en tout cas à fiabiliser. C'est important d'avoir des chiffres fiables.

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-275**

**OBJET : 2022 DLH 156 Location de l'immeuble 1-3-5 passage Châtelet (17e) à Paris Habitat OPH — Bail emphytéotique**

**M. BOULARD :** DLH 156. Scévole de LIVONNIÈRE.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, M. le Maire. Chers collègues élus, je vous propose d'être assez efficace sur l'ensemble de ces délibérations. La DLH 156 a pour objet la location d'un immeuble passage du Châtelet dans le quartier Bessières, et d'attribuer à la suite d'un bail emphytéotique qui avait été confié à la Fondation de Mme Jules Lebaudy de confier l'immeuble Paris Habitat.

Je vais être assez efficace. Je vous propose de voter contre cette délibération au motif d'un loyer capitalisé à 1 million d'euros. Comme vous citez tout à l'heure la Chambre régionale des comptes, moi aussi je la cite. Je suis contre la capitalisation des loyers. Mes chers collègues, je vous propose donc de délibérer contre cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD :** Nous voterons également contre la capitalisation des loyers, effectivement.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451 — 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 1-3-5, passage Châtelet (17e);

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris en date du 2/11/2022;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 156.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-276**

**OBJET : 2022 DLH 201 Réalisation, 20 — 24 et 22, rue Dautancourt (17e) d'un programme de rénovation de 51 logements par la RIVP — Subvention (435 740 euros)**

**M. BOULARD :** DLH 201.

**M. de LIVONNIÈRE :** Pour la DLH 201, il s'agit d'un programme de rénovation de 51 logements de la RIVP situés rue Dautancourt pour une subvention accordée par la Ville de 435 000 euros pour un montant global de travaux à 2,7 millions d'euros.

Clairement, on est dans la performance énergétique du bâtiment. Nous avons à cœur dans le 17<sup>e</sup> d'améliorer la qualité du bâti pour les locataires.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des Collectivités territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 20 — 24 et 22, rue Dautancourt (17e);

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 201.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-277**

**OBJET : 2022 DLH 211 — Réalisation, 54 avenue de Wagram (17e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP — Subvention (116 903 euros)**

**M. BOULARD** : La DLH 211 cette fois.

**M. de LIVONNIÈRE** : Pour la DLH 211, il s'agit également d'un programme de rénovation dans le même esprit que la précédente délibération. On est sur un montant de subvention de l'ordre de 116 000 euros pour un montant global de rénovation de 939 000 euros pour un immeuble situé 54, avenue de Wagram.

Je vous propose tout simplement de voter pour cette délibération.

**M. BOULARD** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des Collectivités territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par la RIVP au 54 avenue de Wagram (17e);

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 211.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DÉLIBÉRATION N° 17-22-278**

**OBJET : 2022 DLH 282 —1 : Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux (6 PLA I - 8 PLUS - 4 PLS) par ELOGIE — SIEMP — Subvention (357 096 euros)**

**2022 DLH 282 - 2 : Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux (6 PLA I - 8 PLUS - 4 PLS) par ELOGIE — SIEMP - Garantie des prêts PLAI et PLUS par la Ville (870 475 euros)**

**M. BOULARD** : Toujours Scévole de LIVONNIÈRE pour la DLH 282.

**M. de LIVONNIÈRE** : Merci, M. le Maire. DLH 282 qui consiste à financer par subvention des travaux de rénovation d'ELOGIE dans un secteur tout à fait particulier puisqu'il s'agit de la rénovation d'appartements qui étaient en loi 1948.

J'étais un petit surpris à la lecture de cette délibération au début parce qu'elle concerne deux adresses dans le 17<sup>e</sup>. Premièrement, le 9 rue Émile Level dans l'objectif de faire un PLA-I. La deuxième m'a un petit peu interrogé. C'était le 228 rue de Courcelles qui fait l'objet d'une rénovation assez importante que nous suivons de près.

Pour autant, la subvention concernant le 17<sup>e</sup> étant de l'ordre de 46 000 euros, je crois, si je ne me suis pas trompé, nous sommes favorables à cette délibération en vue de rénover des appartements en loi 1948. Je vous invite donc à voter favorablement.

**M. BOULARD** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de réhabilitation de logements anciennement régis par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 permettant la création de 18 logements sociaux (6 PLA I – 8 PLUS - 4 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP dans les arrondissements Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 282.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-279**

**OBJET : 2022 DLH 330 —1 Réalisation, 17, rue Dautancourt (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (11 PLA I - 8 PLUS) par la RIVP — Subvention (1960 907 euros)**

**M. BOULARD :** La DLH 330 cette fois.

**M. de LIVONNIÈRE :** Pour la DLH 330, il s'agit de la réalisation au 17 rue Dautancourt d'un programme d'acquisition-amélioration pour la création de 19 logements sociaux avec une répartition — c'est là que le bât blesse, mes chers collègues — qui me surprend. Il s'agit d'accorder une subvention, certes, à hauteur de 1,9 million au titre de la Ville sur un projet global de 3,6 millions d'euros.

Ce qui me chagrine dans cette délibération, c'est la répartition totalement disproportionnée en termes d'efforts de subventionnement entre la Ville, l'ANRU et le ministère. Je vous la fais courte. L'ANRU et le ministère subventionnent à hauteur de 370 000 euros et obtiennent 10 logements. La Ville de Paris finance à hauteur de 1,9 million d'euros et obtient 9 logements. Je n'ai pas fait Maths spé, mais je trouve que la péréquation n'est pas forcément juste.

Je vous invite donc à voter défavorablement, donc contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD :** Effectivement, en termes de mixité, cela ne va pas. Donc, on votera contre aussi.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Est-ce que vous parlez à titre individuel, Bertrand LAVAUD, parce que vous dites « on » ?

**M. LAVAUD :** Est-ce que l'on est bien sur la DLH 330 ?

**M. BOULARD :** Oui, tout à fait.

**M. LAVAUD :** Il n'y a pas de PLS, 11 PAI et 8 PLUS. Donc, la position est défavorable.

**M. BOULARD :** Est-ce que c'est votre position ? Vous dites « on ». Mais, vous parlez au nom de qui ?

**M. LAVAUD :** Je parle au nom de moi-même puisque je ne suis pas président de Groupe pour le moment.

**M. BOULARD :** Je comprends. Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (11 PLAI - 8 PLUS) à réaliser par la RIVP au 17, rue Dautancourt (17e);

Sur le rapport présenté par M.Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 330.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention :

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-280**

**OBJET : 2022 DLH 335 —1 Réalisation, au sein du groupe «Courcelles» (17e), d'un programme d'ilot de fraîcheur par Paris Habitat — Subvention (1295782 euros)**

**M. BOULARD :** DLH 335.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci beaucoup. Je me permets d'associer notre cher collègue, Jean-Didier BERTHAULT, à cette délibération puisque c'est un programme assez attendu de la part des habitants du Groupe Courcelles puisqu'il s'agit de la rénovation et de l'inscription de cette rénovation dans le Plan climat de la Ville de Paris qui concerne des ensembles d'immeubles à Berthier, Courcelles, Massart, Paul Adam et la rue de Senlis situé au square du Thimerais. Je vous invite, puisque c'est toujours intéressant, à vous référer à la documentation technique qui est associée à la délibération pour prendre connaissance évidemment de l'ensemble des éléments techniques de la nature du projet. Mais, tout simplement, en ayant depuis le changement de délégation un petit peu parcouru le quartier, c'est clair qu'il s'agit d'une délibération attendue.

En termes de chiffres, on est tout de même sur un investissement de 2,5 millions d'euros sur lesquels la Ville de Paris va subventionner presque 1,3 million d'euros. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Elle va évidemment dans le bon sens. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB :** C'est pour souligner que la grande partie de ces délibérations que vous venez de rapporter aborde vraiment cette question de la réduction de l'impact carbone. C'est vraiment une nécessité non seulement pour améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi cette lutte contre les îlots de chaleur notamment avec les augmentations de température que nous connaissons. Donc, nous nous satisfaisons pleinement de toute cette politique de réhabilitation de ces bâtiments afin d'améliorer le cadre de vie des personnes qui y habitent.

**M. BOULARD :** Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT :** Merci, M. le Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je ne peux pas laisser dire une chose pareille. Je voudrais simplement rappeler à notre Conseil que si les sommes sont

aujourd'hui consacrées à ces réhabilitations, c'est effectivement une bonne chose. Mais, ce n'est pas forcément une volonté ou une politique de la Ville de Paris. C'est le conventionnement qui est le résultat de ces sommes qui ensuite sont investies pour les rénovations. C'est justement parce que vous avez fait une politique de conventionnement qu'ensuite il y a des aides, et notamment des aides de l'État qui sont versées pour que vous puissiez ensuite réhabiliter et faire aussi un certain nombre de travaux.

Dernière chose que je voudrais dire pour ne pas être long. Des travaux de rénovation d'une telle ampleur n'empêchent pas, bien au contraire, que l'on puisse aussi s'occuper du quotidien des habitants. Mais, dans l'entretien quotidien, je peux vous dire que les bailleurs sociaux ont encore beaucoup à faire. Puisque vous êtes majoritaire dans l'ensemble de ces bailleurs sociaux, nous comptons aussi sur vous pour relayer ces demandes.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Je rajouterai d'ailleurs qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien post rénovation parce qu'il y a l'entretien actuel, Jean-Didier BERTHAULT l'a rappelé, il est parfois défaillant, et surtout l'entretien futur parce que, quand on parle de végétalisation des escaliers extérieurs, quand on parle de végétalisation de kilomètres de toitures, de pleine terre, il faut entretenir tout cela. Donc, je préfère le dire aussi.

Cela va dans le bon sens. Karen TAÏEB, on est d'accord. Mais, il y a aussi le reste et il y a la suite, mais aussi l'avenir. Quand on voit les problématiques, notamment de dératisation qui ne sont pas réalisées au sein des ensembles sociaux avec des techniques adaptées, c'est bien que l'on végétalise. Il faut le faire. On lutte contre les îlots de chaleur. Mais, on doit prévoir les budgets aussi pour les effets aussi de ces politiques qui doivent d'abord préserver la santé des habitants. Je tiens à le rappeler.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur par Paris Habitat au sein de son groupe « Courcelles », 148 — 150 — 152 — 154 — 158 — 160, boulevard Berthier, 214, rue de Courcelles, 3-5-7-9, avenue Émilie et Armand Massard, 2-3-4-7-8-9-11-16-17-20-21-25-29, avenue Paul Adam, 5-11-13— 15-19, rue de Senlis et 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11, square du Thimerais, Paris (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 335.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-281**

**OBJET : 2022 DLH 342 —1 Réalisation, diverses adresses, d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo — Subvention (111 842 euros)**

**DLH 342 —6 Réalisation, diverses adresses, d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo — Garantie des prêts PLAI et PLUS par la Ville de Paris (88 916 euros) finançant le programme situé 66, rue de la Saussure (17e)**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations par la 342.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, M. le Maire. Cette délibération sera rapide. Il s'agit d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements qui sont réalisés par Aximo, et la Ville se propose de subventionner cette opération d'acquisition à hauteur de 111 000 euros.

Deux problématiques. Premièrement, la Ville fait évidemment exercice de son droit de préemption pour l'acquisition de ces lots qui concerne, pour le 17<sup>e</sup>, un ensemble de copropriétés au 66 rue de Saussure.

Deuxièmement, il s'agit d'une opération de préemption dans le diffus.

Mes chers collègues, rappelant la doctrine de notre majorité d'arrondissement, je vous invite à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux PLAI, PLUS et PLS à réaliser par Aximo au 7, rue Saint-Merri (Paris Centre), 13, rue Boinod (18e), 13, rue Jean et Marie Moinon/24, avenue Claude Vellefaux (10e), 38, 40 et 42, rue Popincourt/58 — 60, rue du Chemin Vert (11e), 66, rue de Saussure (17e) et 45, avenue de Choisy (13e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par Aximo en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2 PLA I - 2 PLUS) à réaliser au 66, rue de la Saussure (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17<sup>e</sup>me arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup>me arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 342.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 2

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-282**

**OBJET : 2022 DLH 351 —1 Réalisation, 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) par Paris Habitat — Subvention (683 877 euros);**

**DLH 351 —2 Réalisation, 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) par Paris Habitat — Garantie des prêts PLAI et PLUS par la Ville de Paris (1776 741 euros).**

**M. BOULARD :** La DLH 351. Toujours Scévole de LIVONNIÈRE.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, M. le Maire. Je vais essayer de battre des records. La DLH 351 étant liée à la DLH 156 qui a fait l'objet du premier vote, je vous invite à voter contre.

Il s'agit tout simplement de la mise en location à Paris Habitat du projet de reprise du bail emphytéotique de la Fondation Lebaudy dans le quartier de Bessières.

Une chose en entraînant une autre, je vous invite donc à voter contre. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des interventions? On peut passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la construction et de l'habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) à réaliser par Paris Habitat au 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par Paris Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) à réaliser au 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e);

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire du 17ème arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 351.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-283**

**OBJET : 2022 DLH 381 —1 Réalisation, 41, rue Legendre — 46, rue Saussure (17e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements dont 5 sociaux (3 PLAI — 2 PLUS) et 4 à loyer abordable par la RIVP — Subvention (474 161 euros).**

**M. BOULARD :** Toujours Scévole de LIVONNIÈRE pour la DLH 381.

**M. de LIVONNIÈRE :** La dernière! La DLH 381 concerne un programme d'acquisition-amélioration à l'angle de la rue de Saussure et de la rue Legendre. Je ne sais pas si vous voyez ce bel immeuble avec une excellente boulangerie d'ailleurs.

Cette délibération me dérange pour un certain nombre d'éléments. Il y a un aspect positif. On arrive à atteindre des projets qui sont en cohérence avec l'arrondissement sur des loyers abordables et des logements qui sont dans les catégories que nous recherchons. La Ville se propose de subventionner cette opération à hauteur de 474 000 euros. Je vous passe évidemment les conditions de reprise de l'immeuble.

Pour autant, il y a trois commerces dans cet immeuble, dont deux qui font l'objet de logements de fonction. On dit dans la délibération qu'ils pourraient être conventionnés dans le parc social. Ce qui me dérange : on connaît l'importance de ce carrefour dans l'âme du quartier cher à notre collègue, Carline LUBIN NOEL. Pour autant, je considère que de ne pas maîtriser le bas de l'immeuble ainsi que l'appartement, qui peut être un véritable avantage pour le commerçant qui exploite le bail commercial en bas de l'immeuble, peut représenter un problème. C'est pourquoi mes chers collègues, sur cette opération de 4,7 millions d'euros, je vous invite à vous abstenir. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote? Karim ZIADY.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. Je pense que c'est important évidemment de voter ce projet. C'est un quartier évidemment en déficit de logements sociaux. Il y a d'autres opérations de conventionnement. Il n'est pas dit que le ou les commerçants concernés doivent quitter leur logement. C'est juste que leur logement sera conventionné. On regardera leurs revenus en fonction des grilles de logement. Je n'ai pas d'inquiétude particulière sur l'avenir des commerçants. Je trouve cela très bien justement que l'on garde des logements dédiés aux commerçants au-dessus des boutiques. C'est une délibération importante.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la construction et de l'habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 9 logements dont 5 sociaux (3 PLAI - 2 PLUS) et 4 logements à loyer abordable à réaliser par la RIVP au 41, rue Legendre - 46, rue Saussure (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI et PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements dont 5 sociaux (3 PLAI – 2 PLUS) et 4 logements à loyer abordable à réaliser au 41, rue Legendre - 46, rue Saussure (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 381.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 28

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-284**

#### **OBJET : 2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations. Un petit changement à l'ordre du jour. On va passer aux délibérations présentées par Jamila SERFATI, notre conseillère déléguée à la jeunesse. Je voudrais en profiter pour saluer la présence de nos deux mini maires : Adams de Carnot que l'on peut applaudir.

*Applaudissements*

**M. BOULARD :** Et Julia qui est également mini maire puisque l'on a un garçon et l'on a une fille.

*Applaudissements*

**M. BOULARD :** Ils sont venus ce soir assister à notre Conseil d'arrondissement. Vous voyez, première mission importante. Ils ont été élus il y a quelques semaines. Adams est du collège Carnot et Julia est du collège Boris Vian. Bienvenue à eux.

Je me suis permis de modifier l'ordre du jour pour les laisser repartir quand même à une heure convenable. Donc, je cède la parole à Jamila SERFATI que je remercie, en charge de la jeunesse, et qui suit et coordonne le Conseil municipal des jeunes qui s'est réuni très récemment.

**Mme SERFATI :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues. J'en profite, M. le Maire, pour vous remercier pour votre confiance pour le Conseil municipal des jeunes, et félicitations à Adams et Julia qui représentent les collégiens du 17<sup>e</sup> pour cette année scolaire. Bravo à vous.

Je vous présente là une délibération dans laquelle il vous est proposé de voter pour le renouvellement du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2023. Pour mémoire, il s'agit de chèques vacances de 200 euros attribués par une commission en mairie d'arrondissement aux jeunes dans le but de les aider à concrétiser un projet de vacances autonome. L'enveloppe attribuée à chaque mairie est calculée sur la même base que la dotation d'animation locale, c'est-à-dire selon le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition, les effectifs REP, REP+ et CAP. Et, elle tient compte également de la population jeune du territoire.

Pour 2023, le 17<sup>e</sup> se voit attribuer une enveloppe, identique à 2022, de 62 chèquiers correspondant à un montant total de 12400 euros. J'attire votre attention sur l'insuffisance de cette dotation au regard du nombre de dossiers qui ont été reçus., et je m'interroge sur la cohérence de ce montant dans la mesure où il nous est proposé dans la délibération suivante de voter une extension de la dotation de 2022. Peut-être aurait-il été plus cohérent de proposer directement une enveloppe plus importante pour 2023 ?

Je vous propose néanmoins de donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération autorisant la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien-ne-s aux vacances en autonomie par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2021 annexé au projet de délibération ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-285**

**OBJET : 2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022**

**M. BOULARD :** La DJS 162. Toujours Jamila SERFATI.

**Mme SERFATI :** Ce projet de délibération nous propose d'abonder la dotation initiale du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2022 de 50 000 euros, dont 3 400 euros pour le 17<sup>e</sup> qui correspondent à 17 chéquiers vacances pour la raison suivante : le nombre de dossiers reçus par la Ville est supérieur à l'enveloppe votée par le Conseil de Paris en décembre 2021.

Pourtant, c'est très précisément la demande formulée en juillet dernier à travers un vœu déposé par la majorité du 17<sup>e</sup> que l'exécutif parisien a rejeté. Je me permets de déplorer ici une sacrée perte de temps quand même parce que l'on est au mois de novembre. J'ajouterai une information concrète qui a toute son importance. Les jeunes auxquels s'adresse ce dispositif, qui n'ont pas la chance de partir en vacances par ailleurs, déposent des dossiers pour des vacances estivales. Pour preuve, lors des précédentes commissions, nous avons reçu plus de 50 demandes pour un départ en été contre 5 à 10 demandes pour le reste de l'année.

Je vous propose néanmoins de donner un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. D'où l'importance de la communication sur le dispositif. On avait relayé dans le journal notamment ce dispositif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003 JS 344 du 16 juin 2003 autorisant la Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la délibération 2021 DJS 164 autorisant la Maire de Paris à mettre en œuvre le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022 et validant le mécanisme de répartition des aides entre les arrondissements parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du autorisant la Maire de Paris à modifier exceptionnellement en 2022 l'enveloppe budgétaire du dispositif Paris Jeunes Vacances afin de favoriser l'accès des jeunes Parisien-ne-s aux vacances en autonomie ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-286**

#### **OBJET : 2022 DSOL 141 Subventions (151730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations par la délibération DSOL 141 présentée par notre adjointe en charge de la grande exclusion et de la précarité, Lourdes FERNANDES.

**Mme FERNANDES :** Merci, M. le Maire. Chers collègues, la délibération 2022 DSOL 141 concerne les subventions relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023 pour un montant de 151 730 euros.

Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par des associations de veille sociale, peuvent venir entreposer leurs affaires, mais elles sont aussi une halte et un lieu d'échanges pour les usagers. Gérées par des associations et animées par des bénévoles, il s'agit d'attribuer une subvention aux associations gestionnaires pour 2023.

Concernant le 17<sup>e</sup>, il s'agit d'approuver l'attribution de 22500 euros à l'association Solidarité chrétienne des Batignolles pour l'ouverture d'une nouvelle bagagerie parisienne dans l'arrondissement durant le premier trimestre 2023. Outre les 36 casiers mis à disposition, les locaux de 100 m<sup>2</sup> accueilleront un espace convivialité.

Je connais très bien cette association que je remercie pour leurs actions de solidarité aux plus démunis, et je suis très heureuse de cette attribution de subvention. Mes chers collègues, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. C'est un beau projet. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée. Mes excuses, je ne vous ai pas vu.

**Mme MAMAN :** Je vous en prie. Merci, M. le Maire.

**M. BOULARD :** Je pense que votre vote est favorable.

**Mme MAMAN :** Oui, tout à fait. Mais, on voulait quand même prendre la parole pour se féliciter justement de ces projets, et indiquer effectivement que ces bagageries ne sont pas que de simples consignes. Effectivement, comme l'a si bien dit Lourdes FERNANDES tout à l'heure, ce sont des lieux où les personnes sans domicile fixe peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter leurs démarches quotidiennes. C'est ce pourquoi la Ville de Paris justement s'engage.

Il faut savoir que 11 bagageries seront aujourd'hui disponibles à Paris grâce à cette nouvelle bagagerie qui va accueillir des personnes sans domicile fixe dans le 17<sup>e</sup>. Il s'agissait d'une volonté de notre Groupe. C'est quelque chose que nous avons d'ailleurs identifié dès 2020, et c'est

pourquoi nous nous étions également engagés auprès d'associations. Nous nous félicitons de cette ouverture prochaine.

C'était pour vous dire que nous sommes ravis que cette délibération soit votée à l'unanimité de notre Assemblée.

**M. BOULARD :** Merci de votre intervention, Mariam. Je crois que le vote a été enregistré.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511 — 13; L 2511 — 14;

Vu la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à sept organismes, au titre de l'exercice 2023, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe et de signer les conventions annuelles et pluriannuelles afférentes;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 141.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-287**

**OBJET : 2022 DASCO 125 Caisse des écoles (17ème) — Subvention 2023 (7 231 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024**

**M. BOULARD :** Nous pouvons poursuivre l'examen de nos délibérations par la DASCO 125. C'est Sonia HAZARABEDIAN, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et l'alimentation durable, que je remercie, qui suit nos sujets aussi de résilience, qui va la présenter.

**Mme HAZARABEDIAN :** Merci, M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. Cette délibération concerne la subvention 2023 pour un montant de 7 231 000 euros au titre de la restauration

scolaire, périscolaire et extrascolaire, et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2022/2024.

Dans le cadre des modalités prévues dans la délibération DASCO 63 de détermination des subventions allouées par la Ville de Paris aux caisses des écoles, en 2022, la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> avait vu sa subvention baisser de façon significative. Pour mémoire, une baisse de 5,36 % malgré un contexte de crises successives l'ayant fortement impacté et malgré des demandes répétées à la Ville pour des demandes complémentaires qui avaient été refusées.

Nous nous félicitons cette année d'une meilleure prise en compte globale des contraintes financières, avec une augmentation des caisses des écoles de subventions entre 20 et 30 %. Nous souhaitons que l'effort se poursuive en début d'année lors de nouveaux échanges budgétaires avec les services de la Ville.

En ce qui concerne la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup>, le montant de la subvention annuelle au titre de l'année 2023 est provisoirement arrêté — je le dis volontairement — à la somme de 7231000 euros, soit 165000 euros de décalage avec la prévision de budget de la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> qui donnera donc lieu à des discussions d'ajustements en janvier prochain.

Dans cette attente, il nous est ici demandé de nous prononcer quant au montant de la subvention proposée, ainsi que sur l'autorisation de signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> et la Ville.

Je vous remercie, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Y a-t-il des observations? Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511 — 2, L.2511 — 13, L.2511 — 29; L.3211 — 1;

Vu la loi n° 2004 — 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212 — 10 et suivants, L.521 — 1, L.533 — 1 et R.531 — 52;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.1100 — 1;

Vu la loi n° 2017 — 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclue avec la Caisse des écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 22 octobre 2021;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la Caisse des écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement l'avenant 2023 à la convention susvisée et propose

pour l'année 2023 l'attribution d'une subvention d'un montant de 7231000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 125.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-288**

**OBJET : 2022 DASCO 136 — Collèges publics — Contribution (1643555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par la DACO 136. Toujours Sonia HAZARABEDIAN.

**Mme HAZARABEDIAN :** Cette délibération concerne la contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome en 2023 pour un montant global de 1643555 euros. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, c'est le collège Stéphane Mallarmé qui est concerné par cette subvention pour un montant de 202 498 euros pour l'année 2023.

Je rappelle à toutes fins utiles que la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> doit reprendre la gestion des services de restauration scolaire du collège Mallarmé à partir de septembre 2024. À date, aucune information n'a été transmise par la Ville concernant le projet de travaux de restructuration du service de restauration scolaire, sans lesquels cette intégration ne pourra pas avoir lieu. La Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> est sans nouvelle non seulement du calendrier, mais aussi du montant de financement des travaux ou même des études préalables nécessaires.

Je rappelle également qu'à la suite d'échanges entre Alix BOUGERET et M. BLOCHE lors du Conseil de Paris de 2021, M. BLOCHE s'était engagé à se montrer « particulièrement vigilant sur la suite donnée à ce projet ». Je regrette ce silence préjudiciable à la bonne marche des opérations dans un contexte déjà compliqué de restauration au sein de l'établissement, et des relations de plus en plus tendues entre le prestataire actuel et les parents d'élèves.

Je vous remercie, néanmoins, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci à Sonia HAZARABEDIAN d'avoir pointé les difficultés que nous rencontrons à avoir une position de la Ville de Paris sur le collège Mallarmé. C'est quand même assez inquiétant. On va continuer, évidemment, à pilonner l'exécutif pour avoir des retours. C'est quand même important. On ne peut pas préparer la restauration scolaire — « pilonner », vous l'aurez bien compris. Mais, c'est quand même très agaçant de devoir passer beaucoup de temps à interpellier différents agents sur le sujet. Karim et Karen, aidez-nous. C'est la restauration des

collégiens de Mallarmé. On est obligé d'utiliser tous les moyens pour avoir une réponse. Je rappelle que c'est la Ville qui nous a demandé — on n'y est pas obligé non plus — de fournir le collègue Mallarmé parce que son service de restauration scolaire délégué n'était pas satisfaisant. Un moment donné, on ne peut pas nous demander de pallier des manques, et en même temps de ne pas répondre notamment en matière d'investissements préalables. Ce n'est pas la Caisse des écoles qui va faire les aménagements. La Ville de Paris le sait très bien.

Donc, la reprise progressive en gestion des services de restauration du collège Mallarmé appelle des réponses claires. On ne va pas continuer longtemps. Sinon, je serais obligé de dire au collège Mallarmé qu'on ne veut pas reprendre leur restauration scolaire. C'est quand même un peu dommage. Donc, merci aux élus qui sont membres de l'exécutif de faire passer le message parce que c'est agaçant. Cela fait plus d'un an, et Sonia l'a rappelé, qu'on s'en inquiète. Là, on est en 2022, novembre 2022. La rentrée, c'est septembre 2023... Tout cela s'anticipe.

Karim ZIADY, je crois que vous vouliez réagir.

**M. ZIADY :** Oui, M. le Maire, merci. À mon niveau, je ne vais pas pilonner l'exécutif, mais je vais le relancer. Je partage les propos de Mme HAZARABEDIAN. Je pense qu'il faut que la Ville agisse plus rapidement. Avec Karen, on avait aussi saisi le cabinet de Patrick BLOCHE sur ce sujet. Je pense effectivement que cela mérite d'être relancé fortement.

**M. BOULARD :** Je vous remercie pour votre action. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.212 — 1 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L 213 — 2 et R 531 — 52 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1G en date des 10 et 11 mai 2010 relative à la tarification et financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges parisiens, hormis ceux qui sont situés dans une cité scolaire, notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 en date des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de fixer les contributions (1643555 euros) aux services de restauration et d'internat au profit des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 136.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-289**

##### **OBJET : 2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec la DJS 128. C'est toujours Sonia HAZARABEDIAN qui la présente.

**Mme HAZARABEDIAN :** Merci, M. le Maire. Cette délibération concerne la convention de la Ville de Paris avec les caisses des écoles dans le cadre de la restauration des stages Paris Sport Vacances organisés pendant les vacances scolaires et destinés aux jeunes de 7 à 17 ans. Le volume de repas varie par arrondissement et par jours de vacances selon le nombre de stages organisés. Le tarif unique retenu pour l'achat des repas aux caisses des écoles est fixé à 8,23 euros par repas, goûter compris, et par convive enfant ou encadrant.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2511 — 1 et suivants ;

Vu l'article L. 2511 — 1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2001 — JS-156 des 11 et 12 juin 2001 mettant en place le dispositif appelé « écoles municipales des sports » ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer des conventions avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 128.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-290**

**OBJET : 2022 DGGP 6 Signature avec la Métropole du Grand Paris d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » (10ème, 17ème, 18ème) et d'un avenant de prolongation (13ème, 15ème)**

**M. BOULARD :** La parole est à Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris dédiée pour les Affaires sociales, senior, prévention, autonomie et inclusion numérique, pour la présentation de la DGGP 6.

**Mme JACQUEMONT :** Merci, M. le Maire. Il s'agit aujourd'hui d'approuver un avenant à la convention entre Paris et la Métropole du Grand Paris relative au développement du pass numérique, notamment dans les 10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>.

Vous vous souvenez, depuis 2020, que la Ville de Paris participe au déploiement expérimental du pass numérique métropolitain dans les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissement. C'est un dispositif qui participe à la structuration des réseaux d'inclusion numérique locaux et qui vise à répondre aux besoins des personnes en difficulté en leur permettant d'accéder à des ateliers de sensibilisation au numérique.

La crise sanitaire a retardé la mise en place de ce programme, mais l'avenant proposé aujourd'hui à la convention existante nous permet de développer le processus sur les 10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> avec une priorité — il faut le noter — donnée aux publics des quartiers prioritaires politique de la Ville. Concrètement, il s'agit de chèquiers de 10 chèques de 10 euros chacun qui donnent lieu à des services d'accompagnement permettant l'acquisition de compétences dites essentielles. Ces services doivent être délivrés dans des lieux qualifiés et agréés.

Pour le 17<sup>e</sup>, les prescripteurs sont l'Amicale Courcelles, l'OPS 17 et Espace 16. Vraiment, je remercie ces associations d'avoir accepté de s'engager dans cette expérimentation. Nos opérateurs sont Cefia, Kokoya et SOStech.

Donc, je vous remercie, chers collègues, de voter cet avenant pour une opération d'un budget de 3,8 millions d'euros, dont 1,8 million d'euros de subvention de la part de l'État.

**M. BOULARD :** Merci, à Hélène JACQUEMONT pour la présentation de cette délibération importante. Cela fait plusieurs mois que la mairie du 17<sup>e</sup> travaille sur ce dispositif d'inclusion numérique, et je la remercie de son suivi, tout particulièrement, en lien avec les associations qui vont délivrer ces pass.

C'est un programme de la Métropole du Grand Paris. En ma qualité de vice-président en charge de ces questions, je me félicite que le 17<sup>e</sup> puisse le déployer. On est d'ailleurs plutôt en avance à l'échelle parisienne puisqu'on a fait le point récemment. On mesurera évidemment l'action avec les partenaires dans un comité de suivi qui est prévu pour un démarrage début d'année 2023.

Y a-t-il des questions ou des interrogations? Sinon, je vous propose de passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 2020 SG 44 par laquelle est approuvée la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (13ème et 15ème);

Vu la délibération 2022 DGGP 5 par laquelle est approuvée l'avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif «Pass Numérique» entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris qui prévoit sa prolongation jusqu'au 1er décembre 2022 (13ème et 15ème);

Vu la délibération du Bureau Métropolitain BM2021/12/09/04 approuvant la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des Pass Numériques dans le cadre du deuxième AMI Métropolitain;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Métropole du Grand Paris une convention de déploiement expérimental du dispositif «Pass Numérique» (10ème, 17ème, 18ème) et un avenant de prolongation (13ème, 15ème);

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DGGP 6.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-291**

**OBJET : 2022 DVD 142-01 Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes – mesures diverses**

**DVD 142-02 Stationnement de surface – Dispositions Pass Autocar et stationnement des professionnels**

**M. BOULARD :** La parole est à Christophe LEDRAN, adjoint au maire en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, le suivi des chantiers et les mobilités, pour un projet de délibération DVD 142.

**M. LEDRAN :** Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Depuis bientôt six mois, il ne se passe pas une séance de notre Conseil sans que nous ne soyons amenés à délibérer sur des modalités de stationnement en surface. Au lieu de concevoir une approche globale, concertée et réfléchie des modalités de stationnement, l'exécutif parisien avance au cas par cas, et donne une impression d'impréparation et d'improvisation.

Cette nouvelle délibération fourre-tout couvre à nouveau plusieurs sujets très différents les uns des autres, quatre exactement. L'un concerne le stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes pour lequel nous ne sommes pas concernés dans le 17<sup>e</sup>, mais dont les modalités ont tout de l'usine à gaz. Deux concernent la modalité de stationnement des autocars et la création d'un régime de stationnement professionnel livreurs à Paris. Le dernier concerne l'évolution de la liste des professions éligibles au stationnement professionnel. Sur ce dernier sujet, bien que nous ayons déposé des vœux à plusieurs reprises pour demander la modification de la liste des

codes NAF, nous sommes opposés à ce que cette évolution de codes se fasse par arrêté. Nous préférons qu'elle fasse l'objet d'une consultation des professionnels parisiens et des élus d'arrondissement plutôt qu'elle se passe, de fait, toujours par le principe d'une délibération.

Donc, je vous remercie et, pour toutes ces raisons, de bien vouloir émettre un avis défavorable sur cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des observations des groupes de parole sur cette délibération DVD 142? Je n'en vois pas. On peut procéder au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu la loi n° 2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS);

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 2017 DVD 14-1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules;

Vu la délibération 2017 DVD 14-2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents;

Vu la délibération 2017 DVD 14-3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels;

Vu la délibération 2017 DVD 68 relative aux modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers);

Vu la délibération 2020 DVD 38 relative aux mesures concernant le stationnement sur la voie publique et certains parcs de stationnement dans le cadre de la pandémie du coronavirus et du déconfinement;

Vu la délibération 2020 DVD 49 relative aux véhicules partagés en libre-service sans station d'attache, et portant fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public;

Vu la délibération 2021 DVD 24-1, relative au le stationnement de surface – dispositions diverses;

Vu la délibération 2021 DVD 24-2 relative au le stationnement de surface – stationnement des visiteurs;

Vu la délibération 2021 DVD 24-3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement évènementiel et déménagements;

Vu la délibération 2021 DVD 24-5 relative au stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e);

Vu la délibération 2022 DVD 3-1 relative au stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires.

Vu la délibération 2022 DVD 3-2 relative au stationnement de surface - Stationnement des 2 Roues motorisées.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et plus particulièrement son article 63;

Vu les délibérations 2017 DVD 69-1 et 2017 DVD 69-2 des 25, 26 et 27 septembre 2017 portant sur le dispositif du « PASS Autocar » et ses dispositions tarifaires associées;

Vu la convention du 29 avril 2009 de mise à disposition d'emplacements de stationnement pour autocars dans le parc de stationnement « Carrousel-Louvre », et ses avenants;

Vu la convention de concession en date du 26 septembre 1994 du parc de stationnement « Bercy Seine », et ses avenants;

Vu la convention du 18 mai 2016 de mise à disposition d'emplacements de stationnement pour autocars dans le parc de stationnement « Saint-Émilion »;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DVD 142.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-292**

**OBJET : 2022 DAE 208 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros**

**M. BOULARD :** DAE 208. La parole est à Pierre-François LOGEREAU, notre adjoint en charge du commerce et artisanat et en charge de la médiation entre professionnels et habitants.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Les deux premières délibérations ont pour objectif de valider ce qui a été décidé dans la CRA T3. C'est la Commission de Règlement à l'Amiable qui concerne tous les travaux pour les commerces et entreprises autour du tramway T3 entre la Porte d'Asnières et la Porte-Dauphine. Ce sont des séances de commission auxquelles j'assiste avec M. GUERRE, et c'est toujours rigolo parce qu'on a quand même l'impression que l'on vient toujours chercher un sou pour un sou pour essayer de défendre la cause de commerçants qui croyez-moi dans certains cas — je pense à la porte de Champerret — morflent comme l'on dit vulgairement, très violemment, et ils ne sont pas très aidés.

Il s'agit pour la première délibération d'aider la SARL Coiffeur créateurs qui se trouve au 71 boulevard Gouvion – Saint-Cyr, de valider ce que très gentiment la CRA a donné, c'est-à-dire 2000 euros pour ce commerce. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Une intervention? On connaît bien notre coiffeuse puisqu'elle a particulièrement souffert des travaux et continue d'ailleurs. On l'a accompagné dans sa demande d'indemnisation qui reste très modeste au regard des enjeux pour son commerce, et notamment du préjudice en termes de chiffre d'affaires.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 17 juin 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 208.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-293**

**OBJET : 2022 DAE 209 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros**

**M. BOULARD :** DAE 209. Toujours Pierre-François LOGEREAU.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Toujours dans le même esprit, mais là un petit moins d'argent encore. Pour 1000 euros, aider la SCI HA qui se situe au 3 boulevard Gouvion — Saint-Cyr qui n'a pas pu louer pendant de nombreux mois ses parkings. Il a perdu plus de 4 000 euros. On lui en donne 1000. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? DAE 209 adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement u tramway de la Porte d'Asnières à la Porte-Dauphine;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 17 juin 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 209.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-294**

**OBJET : 2022 DAE 301 Subvention (8 500 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** Toujours Pierre-François LOGEREAU pour la DAE 301. On change de sujet.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Cette fois, on va délibérer sur quelques associations de commerçants pour les fêtes de fin d'année.

Je ne vous cache pas, M. le Maire, mon inquiétude. Elle est grande mon inquiétude parce que je crains que notre Maire de Paris ait envie d'avoir l'année prochaine certainement une ville sombre, au propre comme au figuré. J'ai bien peur que nous n'ayons plus l'année prochaine beaucoup de guirlandes dans les rues pour les périodes de Noël. Des guirlandes qui répondent à tout ce qui est environnemental. Mais, c'est vrai qu'aujourd'hui on ne donne plus à nos amis commerçants, vous savez, ce sont des gens qui travaillent 12 heures par jour, et qui pour leur journée de repos prennent le temps d'aller voir leurs collègues. Ils veulent animer les quartiers. Ils se donnent du mal. Ils font des choses pour les autres. On ne les aide pas. Chaque année, un peu plus, ça baisse. Cela baisse... Jusqu'où? Je ne sais pas.

On va avoir quelques délibérations. Vous allez voir, M. le Maire. La première, c'est pour nos amis commerçants de la rue de Courcelles. Pour la rue de Courcelles, ils ont un budget de 31 800 euros. La mairie de Paris leur propose 8 500 euros. Pour information, c'était 12 800 euros l'année dernière. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 301.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 17-22-295**

**OBJET : 2022 DAE 302 Subvention (3 700 euros) à l'association des commerçants du Village Saint-Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec la DAE 302.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Il s'agit cette fois du Village Saint-Ferdinand qui devra d'ailleurs, je crois, être illuminé demain soir, me semble-t-il. Pour cette association, ils ont demandé, pour un budget de 15 000 euros, 7 000 euros à la mairie de Paris. On leur en donne 3 700 euros. C'est toujours un peu moins que l'année dernière. Ne nous privons pas. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Jean-Luc DUMESNIL.

**M. DUMESNIL :** C'est pour dire que nous tenons beaucoup aux illuminations de Noël. Moi-même, je suis fils de boulanger. Donc, je connais bien les petits commerçants. Le petit commerce est quelque chose d'indispensable à la vie de nos quartiers. En conséquence de quoi, il n'y a aucune raison de supprimer ces décorations de Noël. En revanche, effectivement, on utilise des éclairages par LED qui sont plus économiques. On peut arrêter les illuminations au milieu de la nuit quand il n'y a plus personne qui passe. On peut faire certainement beaucoup plus d'économies en éteignant d'ailleurs toutes les boutiques et toutes les vitrines qui fonctionnent toute la nuit. Donc, les économies d'énergie, je pense qu'on peut les faire ailleurs. C'était une petite précision.

**M. BOULARD :** Merci pour cette précision. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Délibération, M. l'Adjoint, adoptée à l'unanimité de ce Conseil avec l'accord de Jean-Luc DUMESNIL qui a explicité son vote.

**M. LOGEREAU :** Que je remercie sachant qu'une décision a été prise avec le maire et l'ensemble des présidents des associations de commerçants que nous avons rencontrés il y a quelques jours. Toutes les lumières de Noël s'arrêteront à 23 h 45. Nous avons demandé à nos amis commerçants d'appliquer les règles parisiennes, à savoir qu'à la fermeture de leur commerce les lumières devront s'éteindre. Nous sommes au fait de l'actualité, M. DUMESNIL.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du Village Saint-Ferdinand (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 302.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-296**

**OBJET : 2022 DAE 303 Subvention (2 900 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** La DAE 303, M. LOGEREAU.

**M. LOGEREAU :** Absolument. Il s'agit cette fois de la situation du marché Poncelet Bayen. Voilà une association qui se donne vraiment beaucoup de mal. La subvention de la Ville de Paris propose 2900 euros sur 16 000 euros qui ont été demandés et sur 36 100 euros. Je vous laisse quand même imaginer un petit peu ce que chacun des commerçants met de sa poche. Il ne faut pas l'oublier. C'est toujours un peu moins que l'année dernière. Je vous propose de voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Marché Poncelet Bayen (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 303.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-297**

**OBJET : 2022 DAE 304 Subvention (6 200 euros) à l'association de l'avenue des Ternes —**

### **Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** La DAE 304.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Il s'agit de l'avenue des Ternes, magnifique avenue. La Ville de Paris propose 6200 euros sur 13000 euros demandés et 28300 euros de budget. C'est toujours moins que l'année dernière. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association de l'avenue des Ternes —Les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 304.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-298**

**OBJET : 2022 DAE 305 Subvention (3300 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** La DAE 305.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une nouvelle association. Il faut vraiment les encourager. Il s'agit de l'association des Bati-Nettes avec à sa tête une présidente, que je salue d'ailleurs, qui se donne beaucoup de mal. Sur une opération à 34000 euros, cette association a demandé 16000 euros. On va leur donner 3300 euros. Elle n'existait pas l'année dernière. Je vous invite à voter pour.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. L'association de la rue Legendre. On salue cette nouvelle association dans cette rue qui mérite d'être animée et d'être encouragée.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association les Bati-Nettes (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 305.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-299**

**OBJET : 2022 DAE 306 Subvention (1400 euros) à l'association des commerçants le Village Niel pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)**

**M. BOULARD :** La DAE 306 pour finir.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. La dernière ne sera pas la bonne non plus, c'est aussi une baisse. C'est pour le Village Niel. Le Conseil de Paris, pour une opération de 7400 euros, propose 1400 euros. Ils avaient eu 6500 euros l'année dernière. C'est en baisse. Allez, on vote pour.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Je vous remercie et je vous invite à participer auxancements des illuminations dans les différentes rues. Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER :** Oui, je voulais profiter de cet esprit de Noël qui semble s'installer puisque l'on voit que les délibérations sont votées à l'unanimité pour faire une proposition à Jean-Luc : on met les guirlandes sur les caméras et comme cela on a un compromis.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511 — 11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000 — 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001 — 495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants le Village Niel (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 306.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-300**

**OBJET : 2022 DFPE 177 —Subventions (68 800 euros) à deux associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés à Paris Centre et dans les 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations avec trois projets de délibération portées par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, notre adjointe en charge de l'éducation et des relations avec l'Enseignement supérieur. Nous commençons par la DFPE 177.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Merci, M. le Maire. Cette délibération concerne des subventions à hauteur de 68800 euros à deux associations avec une convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'Institution scolaire.

Pour ce qui est du 17<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 33800 euros à la Fédération de Paris et de la Ligue de l'enseignement pour son action à destination des familles qui consiste à les aider, à mieux connaître l'Institution scolaire et son fonctionnement. Mais, aussi à organiser des espaces d'échanges entre les parents et à favoriser le dialogue avec les enseignants.

Une personne parmi la communauté éducative est désignée comme référent et sera le pivot de la médiation parent-école, accompagnée par l'association de l'Élaboration du diagnostic initial, pour la structuration et la mise en œuvre d'un programme d'action pour l'année. Le référent dispose également d'un projet de 1000 euros.

L'école de notre arrondissement qui est impliquée dans cette démarche est une école qui n'est pas très loin d'ici puisque c'est l'école Boursault.

Je vous demande de bien vouloir voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La DFPE 177 est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511 — 1 et suivants;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à deux associations et la signature de conventions;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 177.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-301**

**OBJET : 2022 DASCO 73 — Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions pour travaux (76 074 euros)**

**M. BOULARD :** Toujours Géraldine ROUAH-ZANGRILLI pour la DASCO 73 cette fois.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne les collègues publics parisiens. Il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement à hauteur de 16160 euros et de subventions pour travaux à hauteur de 76074 euros.

Pour ce qui est du 17<sup>e</sup>, il s'agit d'attribuer une subvention pour travaux au collège Stéphane Mallarmé de 8659 euros afin de remplacer une pompe de chauffage et de remplacer la valve du robinet du boisseau de vidange et du purgeur automatique; ainsi qu'une dotation complémentaire de fonctionnement pour le collège Boris Vian à hauteur de 8000 euros ; Pierre de Ronsard 8000 euros ; Rose-Blanche 15000 euros, et Stéphane Mallarmé de nouveau pour 10000 euros.

Je vous demande évidemment de bien vouloir voter pour cette proposition de dotations.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'éducation;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10925189 euros);

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2779824 euros);

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (508160 euros) et de subventions pour travaux (76074 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 73.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-302**

**OBJET : 2022 DASCO 104 Conventions d'objectifs avec des associations et subventions (16 803 euros) associées pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents au titre du dispositif des ateliers du samedi matin**

**M. BOULARD :** La DASCO 104 pour achever l'examen de nos 40 délibérations de ce soir. Toujours Géraldine ROUAH-ZANGRILLI.

**Mme ROUAH-ZANGRILLI :** Merci, M. le Maire. Il s'agit ici de conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées à hauteur de 16 803 euros pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin.

La DASCO souhaite expérimenter la mise en œuvre d'activités ludiques et partagées parents-enfants dans le cadre des ateliers du samedi matin. C'est le nom du dispositif qui propose actuellement, dans une trentaine d'écoles parisiennes, des ateliers assurés par des animateurs de la Ville de Paris à destination d'enfants d'âge élémentaire.

Il est à noter que 18000 enfants ont fréquenté ces ateliers durant l'année 2021/2022. La délibération proposée aujourd'hui vise à enrichir le programme d'activités et l'expérimentation proposée cible prioritairement cinq arrondissements, dont le 17<sup>e</sup>. Les activités proposées seront assurées par des associations.

Pour le 17<sup>e</sup>, cela concernera l'école Bernard Buffet qui bénéficiera de trois interventions de l'association L'ASSOCE pour son projet « un papa bienvenu à l'école », subventionnée à hauteur de 1200 euros.

Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée.

Le Conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L 2511-1 et suivants;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521-10 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation nationale du 19 octobre 2021;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations au titre du dispositif des ateliers du samedi matin;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 104.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-303**

**OBJET : V172022061 Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte-Maillot**

**M. BOULARD :** Nous enchaînons par l'examen des vœux non rattachés à ces délibérations et le vœu 61 est présenté par Christophe LEDRAN au nom de la majorité d'arrondissement.

**M. LEDRAN :** Merci, M. le Maire. Le développement des mobilités douces ponctue régulièrement nos Conseils d'arrondissement, et bien évidemment nous votons favorablement les propositions d'aménagement de pistes cyclables sécurisées dès lors qu'elles sont élaborées en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Pour autant, favoriser les mobilités douces et notamment le vélo, c'est aussi prévoir le stationnement des vélos, un stationnement suffisant, mais aussi et surtout sécurisé. Le vol de vélos constitue encore aujourd'hui un frein à la pratique du vélo. C'est dans cette optique que nous avons voté en juin 2021 le financement de parkings à vélo Véligo le long du tracé du tramway. Une délibération qui proposait notamment la création d'une consigne à vélos sécurisée porte Maillot afin de développer l'intermodalité de l'offre de transport à ce carrefour de transport stratégique.

Initialement prévu au bout de la promenade Pereire dans le schéma directeur de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités et validé par la mairie de Paris, le projet de vélo-station empiétait sur le projet de prolongation et de végétalisation de la promenade Pereire. De ce fait, avec David BELLARD, adjoint à la maire de Paris, en charge des mobilités, nous convenions alors que l'implantation devait être revue et qu'il était nécessaire de « chercher une emprise qui convienne à toutes et à tous ».

Le sujet n'avançant pas et les échéances se rapprochant : la livraison du tramway, le jardin sur le parvis du palais des Congrès, l'aménagement prévu de l'axe majeur, l'objet de ce vœu que nous déposons aujourd'hui avec Geoffroy BOULARD est que la Maire de Paris entreprenne avec la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités une étude technique pour définir le lieu d'implantation de la vélo-station prévue Porte-Maillot, et nous indique dès que possible le calendrier de faisabilité.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Jean-Luc DUMESNIL.

**M. DUMESNIL :** Oui, vous avez tout à fait raison, le stationnement des vélos est essentiel pour développer l'usage du vélo en ville, et notamment le service Véligo qui a connu un très grand succès qu'il faut effectivement poursuivre. Évidemment, nous sommes tout à fait pour l'installation de cette station le plus vite possible. Je crains que les travaux malheureusement durent plus longtemps que ce que l'on souhaiterait. Mais, en tout cas, évidemment, nous sommes pour que ce soit étudié et que cela puisse se faire dans les meilleurs délais. Mais, encore une fois, je crains que les travaux ne prennent un peu plus de temps que prévu.

**M. BOULARD :** Merci de votre position de vote, de votre soutien à ce projet que nous portons. Nous restons confiants dans la faisabilité. Il y a un enjeu d'intermodalité. Cela a été expliqué tout à l'heure avec notamment cette gare olympique que représentera la Porte-Maillot. Voilà un bel objectif sur lequel on doit converger.

Autre explication de vote ? Benjamin MALLO.

**M. MALLO :** Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, Marie, bienvenue au nom de moi-même. Oui, nous allons voter favorablement ce vœu. La Porte-Maillot sera, je crois, un lieu d'intermodalité. Cela me paraît crucial d'avoir ce dispositif. Nous voterons favorablement.

**M. BOULARD :** Sur cette belle unanimité, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la délibération 2021 DVD 54 adoptée par le Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021;

Considérant que le développement des mobilités douces et la pratique du vélo sont des axes majeurs de la politique municipale des déplacements à Paris;

Considérant qu'au-delà de la création d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées, il s'agit aussi de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos;

Considérant en effet que le vol des vélos constitue encore aujourd'hui un frein à la pratique du vélo;

Considérant que la délibération précitée autorisait la Maire de Paris à solliciter des subventions auprès d'Île-de-France Mobilités pour le financement de parkings vélos Véligo en libre-service et en consigne collective le long du Tramway T3 Ouest;

Considérant que le schéma directeur élaboré par Île-de-France Mobilités prévoyait alors deux stationnements en libre-service Porte-Maillot et porte de Champerret, ainsi qu'une vélo-station (consigne sécurisée) Porte Maillot;

Considérant que l'emplacement de ces sites de stationnement est stratégique et doit répondre à la fois aux attentes des riverains, mais aussi aux usagers, notamment les usagers qui empruntent plusieurs modes de transport;

Considérant l'engagement pris en juin 2021 par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des mobilités de choisir l'implantation précise des sites de stationnement « en étroite collaboration avec les mairies d'arrondissement concernées »;

Considérant que le projet de vélo-station envisagé initialement dans le schéma directeur d'Île-de-France Mobilités, et validé par la mairie de Paris, empiétait sur le projet de prolongation et de végétalisation de la promenade Pereire;

Considérant qu'il avait alors été convenu de « chercher une emprise qui convienne à toutes et tous » pour déplacer cette vélo-station;

Considérant les pistes de relocalisation émises par la mairie du 17ème arrondissement consistant à installer cette vélo-station à proximité du parvis du Palais des Congrès ou dans la contre-allée de l'avenue de la Grande-Armée;

Considérant que la Porte-Maillot constituera prochainement un important « hub de mobilités », ou carrefour des mobilités, à l'entrée de Paris, avec un arrêt du RER E, un arrêt du RER C, un arrêt de tramway, une station de métro, plusieurs lignes de bus, une piste cyclable;

Considérant par ailleurs les projets d'aménagement en cours concernant la Porte-Maillot, notamment le jardin sur le parvis du Palais des Congrès et l'aménagement de l'Axe Majeur;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris entreprenne, en lien avec la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, une étude technique et indique un calendrier de faisabilité pour l'installation d'une vélo-station dans le secteur immédiat du Palais des Congrès.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022061

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-304**

#### **OBJET : V172022062 Vœu relatif à la création d'un centre social dans le quartier de la porte d'Asnières**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec le vœu 62 présenté par Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT :** Merci, M. le Maire. Ce vœu fait écho au débat que nous avons commencé à avoir tout à l'heure lors de ce Conseil, et à l'émotion suscitée par la disparition de ce jeune de 16 ans, Baba, dans le quartier de la porte D'Asnières le 11 novembre dernier. Alors que l'enquête progresse pour confondre les coupables de ce crime odieux, notre rôle d'élus locaux est d'appeler à une réaction dans les moyens que nous mobilisons pour éviter évidemment que tout cela ne se reproduise.

Nous le savons, au-delà d'une offre dédiée à la jeunesse, nous en avons parlé ce soir, qui existe à travers l'espace Jeunes, le 27, mais aussi le Club de prévention TVAS 17. Comme mon collègue Hugues CHARPENTIER, je voudrais à nouveau rendre hommage à tout le travail qui a été fait par le Club de prévention et les équipes de Vanessa GAL. Je pense que ce quartier a besoin d'un équipement plus généraliste destiné aux jeunes, certes, mais surtout aux familles, et de travailler sur la parentalité. C'est exactement l'objet des centres sociaux qui développent le lien social dans ces quartiers et qui, outre l'accompagnement social, l'information et l'accès aux droits, proposent une offre d'activités, d'ateliers et de services aux enfants, adolescents et à leurs parents.

C'est pourquoi nous portons le vœu avec le maire et mes collègues ce soir que le maire de Paris crée un nouveau centre social dans le 17<sup>e</sup>, plus précisément dans le quartier de la Porte d'Asnières en associant évidemment la mairie d'arrondissement dans la définition du projet et dans la construction de la gouvernance de ce nouvel équipement. Il est particulièrement important que les acteurs locaux y soient totalement associés dès le début, compte tenu de la parfaite connaissance que nous avons de ce quartier. Il s'agit de mettre l'ouvrage sur le métier dès maintenant puisqu'il y a urgence à résoudre cette situation rapidement, et d'y travailler avec les partenaires, notamment la Caisse d'allocations familiales, à commencer par la définition du projet social au cœur de la création d'une telle structure et surtout afin de proposer rapidement une solution d'accompagnement concrète pour les habitants de ce quartier.

C'est l'objet de ce vœu. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Des explications de vote ? Benjamin MALLO.

**M. MALLO :** Merci, M. le Maire. Je vais parler au nom de Bertrand LAVAUD et de moi-même. Nous voterons ce vœu ainsi que celui qui sera présenté par le Groupe Paris en commun 17<sup>e</sup> et les écologistes. On propose que nous ne fassions qu'un seul vœu global avec l'étude d'un centre social. C'est une excellente idée. L'étude de reconnaissance aussi en quartiers prioritaires avec aussi des propositions d'amendement comme l'étude d'une cité éducative, comme l'étude d'une mise en place d'une permanence municipale, d'une permanence aussi de commissariat, d'une Maison France Services. C'est vraiment l'idée d'avoir un panel d'offres de services publics maximal. On est très ouvert sur ce qui pourrait être repris de nos propositions sur les amendements.

On croit qu'il est crucial de vraiment montrer l'unité face à ce drame, sans récupération politique aucune, mais avec toute la clairvoyance qui nous anime. Je pense que la population nous regarde dans notre faculté à nous unir et à nous rassembler. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Est-ce que vous pouvez nous préciser les amendements parce que j'ai essayé de les noter, mais c'était rapide? M. MALLO, vous présentez un amendement demandant la création d'une cité éducative, est-ce cela? Qu'est-ce que c'est exactement? Et, j'ai compris une Maison France Services. Vous appuyez sur le bouton? comme cela on vous entend mieux. Et une antenne de la police, si j'ai bien entendu.

**M. MALLO :** On vous a proposé une ouverture de permanence municipale, une ouverture d'une permanence de commissariat, une cité éducative. Il s'agit d'un lieu qui favorise les échanges entre les établissements scolaires de primaire et collèges aussi situés dans les quartiers de la Porte d'Asnières, mais aussi de la porte de Saint-Ouen. L'idée est vraiment que l'on ait une discussion entre les différents quartiers. Nous proposons aussi une Maison France Services, un lieu de rassemblement, mais surtout avec un guichet unique de services publics.

**M. BOULARD :** Merci pour ces précisions. Karim ZIADY.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. J'entends les amendements qui viennent d'être formulés. À la limite, étudions ces possibilités. Je n'ai pas d'avis particulier parce que je n'ai pas d'éléments sur la faisabilité.

Sur le vœu, en tout cas, qui nous est présenté, on votera favorablement ce vœu parce que c'est une demande de longue date aussi dans le quartier qui avait été exprimée depuis très longtemps par beaucoup d'habitants. D'ailleurs, avant que l'immeuble qui est en cours de construction Porte d'Asnières ne se fasse, je sais qu'il y avait eu une implication de madame la maire, Brigitte KUSTER, pour que cette emprise soit un équipement municipal, un centre social ou une crèche. Malheureusement, cela n'avait pas été possible pour plein de raisons. Je pense, effectivement, qu'il faut un centre social dans ce quartier. Donc, on votera favorablement ce vœu.

**M. BOULARD :** Merci pour votre soutien. Sur les demandes d'amendements, Jean-Didier BERTHAULT.

**M. BERTHAULT :** Tout d'abord, mes chers collègues, merci pour votre unanimité. Je voudrais répondre sur l'objet de ce vœu. Vous avez vu qu'il a été rédigé de façon à pouvoir obtenir une action la plus immédiate possible. Ce dont nous avons besoin, c'est d'efficacité immédiate sur le terrain. C'est la raison pour laquelle je comprends la démarche de notre collègue, Benjamin MALLO, mais je ne souhaite pas que nous puissions intégrer des amendements qui pourraient ensuite retarder un certain nombre de décisions parce qu'une Maison France Services, une antenne de police, on connaît la politique de la préfecture sur les antennes de police. Elle nous

dit préférer des effectifs sur le terrain que dans des locaux. Une permanence d'élus, je pense que l'on peut aussi aller sur le terrain sans forcément avoir un local.

Ce qu'il faut vraiment travailler, c'est la parentalité et le travail autour des familles. C'est la principale demande que nous avons eue quand nous sommes allés lors de ces moments d'hommages, et que nous avons au quotidien en tout cas quand nous sommes restés près de 7 heures le samedi avec le maire sur place. C'est ce que nous avons entendu. C'est le besoin immédiat. Si nous voulons une solution efficace, nous avons un besoin immédiat.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que ce vœu soit le plus concret possible. Et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas répondre favorablement aux demandes d'amendements.

**M. BOULARD :** Merci pour ces explications. Je vous propose de passer au vote du vœu présenté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité de notre Conseil.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Hélène Jacquemont, Christophe Ledran, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la délibération 2022 DSOL 20 adoptée par le Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Considérant le contrat Jeunesse du 17<sup>ème</sup> arrondissement, approuvé par le Conseil de Paris des 5, 16, 17 et 18 novembre 2022 ;

Considérant que ce document dresse notamment un état des lieux des ressources à destination des jeunes ;

Considérant que selon le diagnostic établi par le Contrat jeunesse du 17<sup>ème</sup> arrondissement, « la population du quartier (de la porte d'Asnières), notamment des jeunes, présente des indicateurs de fragilité et de précarité préoccupants » ;

Considérant la nécessité de proposer à ces jeunes et plus globalement aux familles de ce quartier une offre d'animation et d'activités destinée à tous les publics, en complément de l'action plus ciblée vers les jeunes de l'Espace Paris Jeunes et du Club de prévention spécialisée présents sur ce secteur ;

Considérant que les centres sociaux, foyers d'initiatives portés par les habitants et appuyés par des professionnels, soutiennent et développent le lien social pour l'ensemble de la population d'un territoire donné ;

Considérant qu'au-delà de cette mission globale, les axes prioritaires des projets des centres sociaux, tels que définis dans les conventions pluriannuelles soumises au Conseil de Paris dans la délibération précitée, sont les suivants :

- l'enfance et la jeunesse (épanouissement, accompagnement des enfants et des jeunes et de leur famille, aide à la parentalité)
- l'accès aux droits
- l'information et l'orientation des publics
- l'inclusion numérique
- l'intégration et la participation des nouveaux publics (seniors, jeunes adultes, etc) ;

Considérant que le centre social est à cet égard un lieu privilégié pour agir en direction des familles et des jeunes;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Hélène Jacquemont, Christophe Ledran, Jamila Serfati et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris crée un nouveau centre social dans le quartier de la porte d'Asnières
- la Maire de Paris associe la mairie d'arrondissement dans la définition du projet qui sera proposé et dans la construction de la gouvernance de ce nouvel équipement.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022062

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-305**

**OBJET : VI72022063 Vœu relatif à la libération du gymnase Fragonard pour la pratique sportive**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par le vœu 63 présenté par Athénais de la MORANDIÈRE, adjointe au maire en charge des sports, notamment, puisque c'est de cela dont il s'agit.

**Mme de la MORANDIÈRE :** Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, avec l'accord du maire du 17<sup>e</sup>, le gymnase Fragonard a été mobilisé le 1<sup>er</sup> octobre dernier afin de mettre à l'abri des familles et des femmes enceintes à la rue avant qu'elles ne soient réorientées. L'effort doit être partagé sur tout le territoire parisien. Toutefois, le gymnase est réquisitionné depuis huit semaines. Avec les deux semaines de vacances scolaires, cela fait donc six semaines que 14 associations sont privées de leurs créneaux dans cet équipement. Cela implique pour ces associations une perte d'adhérents, menaçant ainsi la survie des clubs sportifs.

Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire sur les clubs sportifs est toujours palpable. Ainsi, ce vœu demande à la maire de Paris de se rapprocher de l'État pour libérer le gymnase Fragonard et d'étudier un dispositif de compensation financière pour les clubs sportifs qui n'ont pas pu l'utiliser depuis huit semaines. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Karim ZIADY.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. On votera favorablement ce vœu. Je pense qu'effectivement il y a un principe de rotation, en l'occurrence cette fois-ci, qui n'a pas été respecté. Le gymnase avait déjà été réquisitionné. Du coup, cela pénalise beaucoup les associations sportives concernées et les scolaires aussi qui utilisaient l'établissement. On est en discussion. J'ai rendez-vous avec le Secrétariat général de la Ville au mois de janvier pour trouver une solution, et fonctionner différemment. J'espère qu'on libérera le gymnase le plus rapidement possible, et que l'on

trouvera une solution. Mais, nous voterons favorablement le vœu. Je pense qu'il faut améliorer le système là-dessus.

**M. BOULARD :** Merci de votre explication de vote et de votre soutien. Y a-t-il d'autres explications de vote? Je n'en vois pas. J'espère qu'il sera libéré avant la trêve des fêtes de fin d'année parce que j'étais en lien avec le cabinet de la Maire de Paris encore tout à l'heure qui n'est pas seul responsable. Tout cela est très compliqué pour les familles, et notamment les personnes à la rue, les femmes enceintes tout particulièrement avec des enfants, il y a un dispositif avec l'État. Donc, l'État n'est pas exsangue aussi de tout reproche dans la gestion de ce dossier. Je tiens à le dire. Ce n'est pas exclusivement la mairie de Paris.

Le sujet est de dire que l'on a des associations qui, aujourd'hui, sont vraiment dans des situations très compliquées, et je sais que Karim ZIADY partage notre position puisqu'il suit le sport de proximité. Donc, il est concerné. Mais, là, franchement, on a toujours joué le jeu dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Là, cela fait huit semaines. J'avais donné mon accord pour 15 jours pendant les vacances, comme on le fait traditionnellement dans le 17<sup>e</sup>, pour aider la mairie de Paris. Mais, surtout l'État qui a une responsabilité, qui est celle d'héberger et qui, là, n'arrive pas à proposer de solutions pour reloger ces familles à la Ville de Paris.

Nous disons aussi qu'il y a d'autres gymnases et que la solidarité doit jouer. Mais, j'ai confiance dans le fait que cela tourne et que cela change d'arrondissement. Que ce ne soit pas exclusivement ce gymnase depuis de nombreuses années qui soit réquisitionné. On a eu aussi le gymnase Courcelles.

J'ai toujours donné mon accord. Mais, là, c'est vraiment trop. On ne peut pas accepter que ce soit uniquement notre arrondissement, quand il y a une situation de débordement, de subir cette situation entre l'État et la Ville qui doit elle aussi faire face à des difficultés pour trouver d'autres solutions. Voilà ce que je voulais dire.

Mais, Karim ZIADY, vous vouliez compléter.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. Je voulais juste apporter un complément. Effectivement, à ce stade, on n'a pas de date — c'est pour cela que je m'inquiète — concrète de libération du gymnase. Donc, il y a une responsabilité de l'État, mais pour être honnête, il y a aussi un raté du côté de la Ville de Paris. Quand on fait des mises à l'abri dans l'urgence, c'est un dispositif qui depuis les deux dernières mandatures est piloté par la Direction des solidarités, Affaires sociales, qui, dans l'urgence, ne travaille pas avec la DJS. Je pense qu'il faut trouver là-dessus un nouveau mode de fonctionnement et s'améliorer dessus.

**M. BOULARD :** Merci de cette information et de l'avoir reconnu. J'espère vraiment que l'on va trouver une solution rapide. Ce vœu est là pour montrer qu'il y a derrière des associations, des sportifs, des scolaires qui sont également impactés.

Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité de notre Conseil.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement;

Considérant la mobilisation, avec l'accord du Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, du gymnase Fragonard depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, à la demande de l'État afin d'y mettre à l'abri des familles et femmes enceintes à la rue, avant de les réorienter;

Considérant en effet que l'effort de solidarité doit en effet être partagé sur tout le territoire parisien;

Considérant que ce gymnase est, pour l'heure, toujours réquisitionné et par conséquent inutilisable par les associations pour la pratique sportive;

Considérant que depuis 8 semaines, dont 6 semaines hors vacances scolaires, ce sont 14 associations qui sont ainsi privées de leurs créneaux dans cet équipement;

Considérant que pour ces associations, cela implique une perte d'adhérents qui au lendemain de leur inscription n'ont pas pu pratiquer l'activité qu'ils avaient choisie et donc légitimement se retournent contre leur association;

Considérant que la perte d'adhérents menace la survie des clubs sportifs;

Considérant en outre l'impact de la crise sanitaire sur les associations sportives pour lesquelles la reprise des activités et la fidélisation des adhérents demeurent délicates;

Geoffroy Boulard, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris trouve un accord rapide avec la Préfecture de la Région Île-de-France pour rendre le gymnase Fragonard aux associations sportives résidentes ou bénéficiaires d'un créneau
- la Maire de Paris étudie un dispositif de compensation financière des associations sportives concernées

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022063

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-306**

**OBJET : VI72022065 Vœu relatif au retrait des autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement La Placette**

**M. BOULARD :** Vœu 65 présenté par Pierre-François LOGEREAU, notre adjoint au commerce.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. Il s'agit là de demander à la Ville de Paris d'assumer ses responsabilités. En effet, nous avons dans notre arrondissement un restaurant, qui s'appelle La Placette, qui se trouve avenant Mac-Mahon. Il se trouve qu'il déroge à toutes les bonnes règles. Et malgré un avis extrêmement défavorable de la mairie du 17<sup>e</sup> quant à des installations de terrasses estivales à la fois du côté de la rue Brey et de l'avenue Mac-Mahon, la mairie n'a pas

suivi les recommandations des gens de terrain que nous sommes. Nous avons maintenant de véritables problématiques.

Il se trouve maintenant qu'il y a des collectifs de riverains qui font appel à des huissiers. Il y a des constats. On est vraiment sur une problématique. Il y a eu un vœu d'ailleurs au Conseil de Paris en mars 2022 qui demandait déjà l'intervention de la Ville de Paris. À l'époque, l'adjointe au maire disait que, jusqu'à ce qu'ils se conforment aux autorisations qui leur ont été accordées, ils verbaliseront, la mairie de Paris procéderait au démontage des installations illégales ou au retrait de sa terrasse.

À l'heure où je vous parle, ce n'est toujours pas fait. Donc, on demande cette fois-ci – j'ajoute d'autant plus que dans le cadre du programme Embellir votre quartier qu'il y a un projet de végétalisation d'une partie de la place – avec le maire, Geoffroy BOULARD et Agnès TOURY que la mairie de Paris retire les autorisations délivrées à ces établissements pour l'exploitation des deux contre-terrasses estivales qui sont sur le terre-plein du côté de la rue Brey, et surtout qu'ils renforcent les contrôles sur le reste de l'établissement des règles d'exploitation des contre-terrasses qui s'appliquent strictement, mais également que des sanctions qui correspondent soient appliquées.

**M. BOULARD :** Je vous demande de voter favorablement ce vœu qui fait suite à un courrier resté sans réponse auprès d'Olivia POLSKI sur le sujet. Explications de vote : Benjamin MALLO.

**M. MALLO :** Merci, M. le Maire. Nous allons voter favorablement ce vœu. Il ne faut juste pas oublier l'historique de ces autorisations. Oui, à l'arrêt des nuisances. Non, à de potentielles futures nuisances puisque nous avons connu et arrêté justement par la présence de ces terrasses et contre-terrasses des nuisances qui ont existé auparavant. Merci beaucoup.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Explications de vote : Fabrice DASSIÉ et Karen TAÏEB.

**M. DASSIÉ :** Merci, M. le Maire. Il me semble que l'on a déjà voté un vœu en ce sens par rapport à la placette sur le Conseil d'arrondissement. Quoi qu'il arrive, nous partageons une grande partie des constats qui sont faits. Nous comprenons la préoccupation des riverains. Vous l'avez largement dit et redit, mais est-ce que vraiment un vœu supplémentaire suffira vraiment à faire avancer les choses? De toute façon, il faut rester dans cet échange avec la Direction de l'urbanisme. On a vu qu'il y a un comité des riverains. Mais, nous vous invitons à travailler de pair avec le bureau d'Emmanuel GRÉGOIRE qui saura certainement apporter des réponses plus précises. On ne voit pas l'intérêt de faire un énième vœu sur ce sujet.

Donc, nous nous abstenons là-dessus.

**M. BOULARD :** M. DASSIÉ, est-ce que vous vous abstenez à titre personnel ou est-ce que cela engage le Groupe?

**M. DASSIÉ :** Nous nous abstenons.

**M. BOULARD :** D'accord. Karen TAÏEB.

**Mme TAÏEB :** J'allais également parler de cette abstention parce que c'est vrai qu'il a déjà été proposé dans cette même Assemblée. Donc, si l'on fait un vœu pour chaque terrasse, cela devient compliqué.

En revanche, effectivement, ma collègue, Olivia POLSKI, a un travail énorme actuellement sur ces terrasses parce qu'elles ont été autorisées à l'occasion de la crise covid pour aider des

restaurateurs qui étaient en grande souffrance. C'est vrai aujourd'hui qu'il y a une mise en place d'une politique plus stricte. Je sais qu'elle travaille beaucoup à la verbalisation, notamment des contrevenants aux terrasses qui ne sont pas autorisées.

Donc, on s'abstient parce que je préfère quand même en parler directement avec elle avant d'aller plus loin. C'est pour cela que l'on va s'abstenir. Mais, sur le principe, on est absolument contre les terrasses qui ne sont pas autorisées.

**M. BOULARD :** Montez-le, parce que sincèrement, Olivia POLSKI, si elle pouvait répondre à mon courrier où on la somme de mettre en place des moyens pour retirer cette terrasse... Je rappelle qu'elle a prononcé les mots de «démontage des installations illégales et au retrait de cette terrasse» au Conseil de Paris. Un moment donné, cela date. Cela fait six mois, et aujourd'hui l'on a une situation qui est tout à fait baroque où la mairie de Paris n'applique pas les règles qu'elle demande d'appliquer et de respecter surtout aux autres restaurateurs. C'est un cas particulier, je suis d'accord, Fabrice DASSIÉ. Mais, si l'on en est là, c'est parce que cela ne répond pas. Donc, si vous êtes favorable, vous votez le vœu et vous êtes logique. Cela enverra un signal à Olivia POLSKI ou Emmanuel GRÉGOIRE puisque visiblement on ne sait plus entre la DU, la police municipale. Vous voyez bien que ce n'est pas clair. On demande de la clarté, et l'on va continuer sur le sujet. Les règles sont valables pour tout le monde, et sur ce dossier particulier je peux vous dire que ce n'est pas très clair du côté de la mairie centrale.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que cet établissement a bénéficié du dispositif dit des terrasses éphémères à la suite du confinement en 2020 ;

Considérant que la mairie de Paris a ensuite délivré des autorisations de contre-terrasses à cet établissement, en dépit de l'avis défavorable de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, pour l'installation :

- d'une contre-terrasse annuelle sur une place de stationnement située 16 rue Mac-Mahon
- d'une contre-terrasse annuelle sur le terre-plein du côté de l'avenue Mac-Mahon
- de deux contre-terrasses estivales sur le terre-plein du côté de la rue Brey ;

Considérant le vœu déposé au Conseil de Paris des 22, 23, 24 et 25 mars 2022, à l'occasion duquel l'adjointe à la Maire de Paris, en charge du commerce, a indiqué que la mairie de Paris avait pu constater des infractions au règlement parisien des terrasses et étalages, pour lesquelles le gérant avait été «verbalisé à une quarantaine de reprises» ;

Considérant que malgré les passages de la police municipale et de la direction de l'urbanisme sollicités par la mairie de Paris, l'établissement ne se conforme pas à la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'adjointe à la Maire de Paris avait également précisé que l'établissement continuerait d'être verbalisé «jusqu'à ce qu'il se conforme aux autorisations qui lui ont été accordées» et que si l'établissement «n'entendait pas se conformer à la règle, la Mairie de Paris procéderait au démontage des installations illégales et au retrait de sa terrasse» ;

Considérant le courrier adressé par le Maire du 17<sup>ème</sup> à l'adjointe au Maire en charge du commerce le 27 septembre 2022, pour l'alerter de la persistance des nuisances et lui demander le retrait des deux contre-terrasses installées sur la placette du côté de la rue Brey;

Considérant le courrier adressé le 9 novembre 2022 à la Direction de l'urbanisme par le collectif de riverains, récapitulant les principales irrégularités de l'activité des terrasses estivales de l'établissement, également constatées par un huissier de justice dans un procès-verbal daté du 2 juin 2022;

Considérant les signalements et les saisines régulières des riverains à la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Considérant que l'espace public doit être profitable à tous les habitants, de manière juste et équilibrée;

Considérant que dans le cadre du programme Embellir votre quartier, la place du côté de la rue Brey bénéficie d'un projet de végétalisation dont les travaux débiteront début 2023 et qui sera achevé dans l'année;

Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- retire les autorisations délivrées à cet établissement pour l'exploitation des deux contre-terrasses estivales sur le terre-plein du côté de la rue Brey
- renforce ses contrôles sur le respect par l'établissement des règles d'exploitation des contre-terrasses annuelles et applique strictement les sanctions correspondantes lorsque la réglementation n'est pas respectée.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022065

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-307**

**OBJET : VI72022066 Vœu relatif à l'intégration du quartier de la Porte d'Asnières dans la cartographie de la géographie prioritaire**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des vœux par le vœu présenté par les élus du Groupe Paris en commun les écologistes Génération. Il est présenté par Karim ZIADY. Vœu 66.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. J'excuse aussi l'absence de notre collègue, Karina PEREZ, qui ne pouvait pas être là ce soir pour des raisons professionnelles. Je pense qu'elle aurait aimé être là

pour ce sujet parce qu'elle habite le quartier. Elle habite juste à côté de l'endroit où le drame s'est déroulé.

Je vais reprendre les interventions qui ont été faites ce soir. Je suis d'accord avec M. PECHENARD quand il dit que tout a été fait à la suite du drame qui s'est déroulé. C'est totalement juste, mais le problème est ce qu'il se passe en amont. C'est ce qui se passe avant. C'est la situation dans laquelle se trouve ce quartier depuis très longtemps.

Je suis d'accord avec Jean-Didier BERTHAULT quand il dit qu'il faut être efficace. D'ailleurs, je rappelle que cela fait quand même plusieurs années, j'ai le souvenir de Conseils d'arrondissement où déjà depuis très longtemps on avait des échanges dans cette séance. Je n'étais pas élu à l'époque, mais j'entendais les débats sur la situation de la Porte d'Asnières, et Annick LEPETIT qui parlait aussi de donner des moyens supplémentaires pour ce quartier, pourquoi pas de réfléchir à modifier la cartographie de la géographie prioritaire.

Je suis en partie d'accord avec vous, M. le Maire, quand vous dites effectivement qu'il y avait plus de mixité sociale il y a 25 ans. Il se trouve que j'ai grandi au 164 rue Saussure. Effectivement, il y en avait un peu plus. Aujourd'hui, la situation a quand même évolué. Il n'y a presque plus de service public de proximité. Il y a beaucoup moins de commerces de proximité. Il y a une paupérisation du quartier. Il y a beaucoup plus de familles monoparentales. Il y a des établissements scolaires en souffrance. Et tout cela n'est pas de la responsabilité uniquement de la Ville de Paris. C'est aussi toutes les parties prenantes.

Quand j'étais sur place avec vous, quand on était avec vous le lendemain du drame, ce qui m'a marqué dans le discours des habitants, c'est le sentiment d'abandon des pouvoirs publics, en partie de la mairie de Paris, mais aussi, globalement de tous les acteurs publics. On a besoin aujourd'hui dans ce quartier d'avoir une veille éducative et sociale. On a besoin d'avoir plus de moyens pour les associations. TVAS 17 qui font un très bon travail, mais ils ne peuvent pas tout faire et ils ne sont pas très nombreux.

On a besoin de trouver des moyens supplémentaires pour ce quartier. C'est pour cela que l'on a déposé ce vœu. Dans un premier temps, que ce quartier soit en veille active et qu'ensuite l'on travaille avec la mairie d'arrondissement, la mairie de Paris, la préfecture, le ministère, les parlementaires pour que ce quartier soit classé en quartier politique de la Ville. Et que l'on puisse avoir les moyens pour améliorer les choses et trouver des solutions. Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit.

Je vous remercie et j'espère que tout le monde le votera.

**M. BOULARD :** Merci pour la présentation de votre vœu. Explications de vote? Pas d'explication de vote, M. MALLO? Vous voterez favorablement, si j'ai bien compris. Explications de vote pour la majorité d'arrondissement? Hugues CHARPENTIER, notre adjoint en charge de la politique de la Ville.

**M. CHARPENTIER :** Merci, Karim, pour l'exposé du vœu qui reste un beau bilan de l'action de la Ville de Paris sur ces quelques dernières années. C'est ce qu'il se passe.

Avant de vous dire ce que l'on pense, effectivement, je vais rappeler à tout le monde dans cette Assemblée que l'on a déjà un quartier politique de la ville qui est localisé au niveau de la porte Pouchet, de la porte de Saint-Ouen. Vous le savez. Et, on le sait, moins un quartier dit de veille active qui s'étend jusqu'à la porte de Clichy.

Votre vœu me dérange sur deux points. Le premier : ce n'est pas nous qui avons la main sur la définition de ces quartiers, sur ces zones. Ce n'est pas non plus la Ville. C'est l'État qui fixe la cartographie des quartiers prioritaires basée sur le revenu moyen des personnes qui sont dans ces îlots. Donc, on n'a pas la main dessus.

Deuxièmement, on l'a rappelé tout au long de ce Conseil, on est plutôt des pragmatiques. On veut des moyens immédiats. Ce n'est pas en définissant un quartier politique de la ville que des acteurs émergent tout d'un coup pour porter des projets. Je suis la politique de la ville dans le nord de l'arrondissement. On a déjà du mal à trouver des acteurs pour porter suffisamment de projets et utiliser les enveloppes dont on dispose.

En fait, ce n'est pas le sujet. C'est d'avoir des solutions immédiates et c'est l'objet notamment du vœu que Jean-Didier BERTHAULT a porté. On a besoin de locaux. On a besoin d'activités réelles, concrètes et immédiates sur le terrain. Ce n'est pas en faisant des incantations, en disant que l'on veut que ce soit un quartier politique de la ville que cela va résoudre les problèmes.

Pour ces deux raisons, nous voterons contre.

**M. BOULARD :** Merci. Bertrand LAVAUD, vous n'aviez pas d'explications de vote. Vous attendiez le débat pour intervenir. Mais, je vous laisse la parole.

**M. LAVAUD :** Je pense que la parole est libre dans ce Conseil. Je pense que nous allons voter favorablement. Mais je pense que les deux approches ne sont pas antinomiques. Effectivement, il faut des choses pragmatiques et immédiates. Mais, je pense que ce vœu va dans le bon sens et est complémentaire. Nous voterons pour.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup pour les explications. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Groupe Paris 17 en commun et les écologistes ;

Considérant que depuis de nombreuses années, toutes les Mairies d'arrondissement défendent la nécessité que les territoires prioritaires soient ancrés au cœur de tous les dispositifs ayant pour objectif l'amélioration de la cohésion sociale ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales existant dans la Capitale ;

Considérant la nécessité de continuer une action renforcée et coordonnée de la mairie de Paris, de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, de l'État et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs en direction des habitants de ces quartiers où l'exclusion économique et sociale est plus importante qu'ailleurs ;

Considérant que tous les dispositifs en matière de politique de la ville ont permis avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels d'être force de propositions pour impulser des projets innovants en termes de lien social, d'éducation, d'insertion professionnelle et de concertation avec les habitants ;

Considérant que dans le quartier de la porte d'Asnières se joue un rôle essentiel de préservation de la mixité sociale ;

Considérant que la mixité résidentielle invisibilise la précarité réelle de la porte d'Asnières et passe sous silence beaucoup de problématiques sociales ;

Considérant que le diagnostic social réalisé en 2017 par la CAF en partenariat avec la DASES et les acteurs associatifs du quartier de la porte d'Asnières a montré l'existence de problèmes sociaux importants, le nombre important de familles monoparentales et d'un manque de structures associatives, ce décalage est repris à travers le qualificatif de zone blanche;

Considérant que les indicateurs socio-économiques parisiens se sont encore aggravés depuis, que les inégalités entre les quartiers populaires et le reste de Paris continuent de se creuser et que l'impact de la crise sociale touche plus fortement les habitants des quartiers populaires;

Considérant les grandes difficultés rencontrées par le collège REP Boris Vian qui accueille beaucoup d'adolescents en situation de décrochage scolaire sans dispositif d'accompagnement dédié;

Considérant que le nombre de jeunes à accompagner est très supérieur aux moyens humains et financiers des acteurs associatifs dédiés à la prévention de la délinquance;

Considérant l'absence de services publics de proximité et le très faible nombre de commerces essentiels à la porte d'Asnières;

Considérant que l'occupation de l'espace public se distingue sur ces territoires par des problématiques sociales que la statistique ne prend pas en compte, par exemple l'errance des jeunes mineurs;

Considérant le déséquilibre existant en termes d'équipement de proximité et d'accompagnement social des habitants en situation de fragilité sociale entre le Quartier Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrondissement (Porte de Saint-Ouen/Clichy) et le quartier de la porte d'Asnières avec par exemple l'absence d'un centre social sur cette zone;

Sur proposition du Groupe Paris 17 en commun et les écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> émet le vœu :

- Que la Ville de Paris continue les efforts faits sur la Porte d'Asnières en partenariat avec les services de l'État pour qu'un passage du quartier de la Porte d'Asnières en veille active soit fait rapidement sans attendre le renouvellement du contrat de ville;
- Que la Ville de Paris, en lien étroit avec la Mairie du 17<sup>e</sup>, porte ensemble une demande de réforme de la géographie prioritaire intégrant la porte d'Asnières auprès de l'État afin de prendre en compte les spécificités sociales et économiques de ce quartier en grande souffrance afin que les habitants et les acteurs associatifs de ces quartiers puissent compter sur l'engagement indispensable de l'État;
- Que la Ville de Paris et la Mairie du 17<sup>e</sup> demande à l'État que le futur découpage de la cartographie des quartiers prioritaires intègre bien l'ensemble du quartier de la porte d'Asnières (Berthier, quartier des impressionnistes, quartier des Hauts-de-Malesherbes, Saussure, etc.);

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172022066

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8  
Suffrages exprimés contre : 26  
Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-308**

#### **OBJET : V172022058 Vœu relatif à la formation des élus du 17<sup>e</sup> arrondissement et des agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des vœux qui sont présentés ce soir à notre Conseil. C'est le vœu 58 qui est présenté par M. LAVAUD.

**M. LAVAUD :** Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, en mars 2021, nous avons voté un vœu sur la formation des élus et les agents de la Ville aux enjeux du changement climatique. Entre temps, il y a eu la COP 27 et une journée de sensibilisations aux enjeux du climat, avec notamment la Fresque du climat organisée par l'Académie du climat. Donc, l'objet de ce vœu que nous proposons avec Benjamin MALLO est que la mairie communique au Conseil d'arrondissement l'état d'avancement de l'atelier de formation la Fresque du climat qui avait été mentionné dans le vœu précédent et dispensé aux élus ainsi qu'aux agents de la Ville. Si cela n'a pas été le cas ou partiellement, qu'elle nous informe des dispositions prises pour dispenser ces formations de la Fresque du climat. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Vous avez le mérite d'être constant sur ce vœu que vous aviez présenté il y a déjà plusieurs mois. Explications de vote pour la majorité d'arrondissement, Aurélie ASSOULINE.

**Mme ASSOULINE :** Merci, M. le Maire. Je dois avouer que je suis un peu circonspecte. Mais, je ne comprends pas. Quand on est engagé en politique au point d'être élu et qu'on fasse de la communication à ce point, vous nous demandez de voter de la communication que vous me demandez de faire maintenant. J'ai un peu de mal à comprendre. Je pense que quand on est élu, l'on a envie d'agir plus que de communiquer.

Je vais vous répondre. Ce vœu mentionne effectivement le vœu que vous aviez porté en 2021, en mars 2021, et pour lequel nous nous étions abstenus. Donc, il avait été adopté par conséquent. Et vous nous demandiez de mettre en place un atelier de formation avec la Fresque du climat pour les élus du 17<sup>e</sup>, pour les agents de la Ville, de manière à ce que nous puissions ensuite dispenser cette formation à tous les agents de la Ville, aux membres des Conseils de quartier et aux autres instances de démocratie participative ainsi qu'aux citoyens qui le souhaitent. Rien que cela...

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une formation payante, notamment pour les collectivités, M. LAVAUD et M. MALLO. Et, nous ne sommes pas élus pour devenir des formateurs, mais pour orienter des politiques publiques. Évidemment, éventuellement, de manière générale montrer l'exemple. À titre personnel, j'ai évidemment déjà participé aux Fresques du climat, y compris à la Fresque du climat de la biodiversité puisqu'il y en a plusieurs.

Ce vœu sur lequel nous nous étions abstenus, je vais demander que l'on s'abstienne également ce soir, de toute façon. Je voulais juste vous rappeler que la mairie n'est pas en reste sur les questions de climat et sur les enjeux climatiques. Nous sommes notamment l'une des seules trois mairies d'arrondissement à Paris à avoir le label Quali Paris environnemental. Nous avons engagé à la mairie des travaux pour réduire nos consommations d'énergie avec la végétalisation de la façade et la réhabilitation thermique des fenêtres entre autres. Nous avons aussi, dans le

cadre de la mairie zéro déchet, engagé une démarche qui sensibilise et qui fait agir les écoresponsables, notamment de tous les services de la mairie sur le sujet.

En outre, on a plusieurs conférences à la mairie qui sont organisées et financées par la mairie, notamment sur la dotation d'animation locale avec l'association Biosphère.

**M. BOULARD :** Je vous invite à conclure.

**Mme ASSOULINE :** Je vais conclure très rapidement. On a quatre à cinq conférences dans l'année sur tous les enjeux environnementaux. Et je ne vous y ai jamais vu, même quand, M. MALLO, vous étiez dans la majorité. Vous y êtes tout le temps invité.

Je voulais aussi vous dire sur la Fresque du climat qu'il y en a une qui est programmée le 24 janvier avec les responsables de l'ensemble des services territoriaux à la mairie dans le cadre du séminaire annuel organisé par la Direction générale des services. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, il y en aura une autre qui sera dispensée à l'intention des agents de la mairie. Pour les élus de la majorité, nous en avons prévu une également.

Je vous rappelle aussi que nous sommes dans une période de sobriété budgétaire et que nous avons aussi besoin d'étudier les différents moyens de financer cet atelier de formation. J'ai donc communiqué toutes ces informations, mais je vais quand même vous demander mes chers collègues de voter en vous abstenant sur cette délibération que je trouve déplacée.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Karen TAÏEB et Karim ZIADY.

**Mme TAÏEB :** Je n'ai pas eu la même lecture de ce vœu, en fait. C'est pour cela que je suis assez étonnée. Il n'y a rien de grave à vouloir organiser des formations. Cela ne veut pas dire que nous sommes les formateurs. Mais, peut-être organiser dans cette enceinte de la Maison commune qui est la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement pour les habitants et tous ceux qui se sentent concernés par cette question du climat. Je n'y vois pas trop... Cela étant, un vœu reste un vœu.

Deuxièmement, on peut toujours amender ce vœu, le peaufiner, l'améliorer, l'amoindrir. Mais, c'est une question qui peut avoir sa raison d'être en mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement pour ceux qui le souhaitent.

**M. BOULARD :** Karim ZIADY. Maintenant, on double toutes les interventions de Groupe. Ce n'est plus des explications de Groupe..

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. On s'abstiendra sur ce vœu, pas exactement pour les mêmes raisons, parce que je trouve que cela manque de précisions sur le financement. Mais, sur le fond du sujet, je pense qu'il y a un manque du côté de la Ville sur le catalogue de formations. Il y a une formation qui s'appelle « Écologie urbaine ». Je n'ai plus le titre exact, mais je pense que l'on peut améliorer les formations de la Ville de Paris. Pour moi, ce n'est pas assez clair sur le financement et la manière de l'organiser.

**M. BOULARD :** Merci pour vos explications de vote. L'idée est partagée. Après, les modalités divergent. Il y a des actions qui sont engagées, cela a été rappelé. Mais, sur le principe, il y a unanimité pour que ce soit organisé. Le tout est de savoir la manière dont on va le financer. Mais, ce n'était pas précisé dans le vœu, M. LAVAUD.

On va donc procéder au vote avec les différentes positions de vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est donc adopté. Je vous en remercie.

Vous serez informé de la date de la formation aux élus. Pour les agents, c'est prévu. Je tiens à le rappeler. La date de formation proposée aux élus, puisque c'est une proposition, vous sera communiquée sur l'année 2023.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo;

Considérant que l'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et qu'il fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030;

Considérant la récente journée de sensibilisation aux enjeux du climat (Fresque du Climat et Atelier 2 Tonnes), organisé par l'Académie du Climat le 19 novembre dans le contexte de la COP 27;

Considérant que de juin 2019 à juillet 2020, et durant l'été 2022, sont des périodes où les températures ont été au-dessus de la moyenne, ce qui est un record historique;

Considérant la pertinence du dispositif Mandat du Climat, porté par l'association La Fresque du Climat, dont l'objectif est de diffuser la compréhension des causes et conséquences du changement climatique au plus grand nombre, afin d'être en mesure d'agir efficacement sur le plan individuel comme collectif;

Considérant l'intérêt exprimé par Pénélope Komitès, à l'époque adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature et de la biodiversité, à l'égard de la Fresque du Climat  
Considérant la mobilisation grandissante sur ce sujet :

- Le vote par la Commission Européenne du Green Deal avec 1000 milliards d'euros consacrés à la transition écologique,
- Les « rentrées du climat » organisées dans 130 établissements d'enseignement supérieur en septembre 2020,
- Les investissements de nombreuses entreprises françaises pour le climat
- L'investissement de 30 milliards d'euros pour la transition écologique dans le Plan de relance
- L'adoption du premier « budget vert » par la France faisant de notre pays le 1er pays au monde se dotant d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget
- Les lois énergie climat, mobilités, anti-gaspillage, hydrocarbures et plus récemment climat et résilience votées en France

Considérant que les collectivités disposent de compétences et de leviers sur les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre : bâtiments (publics ou privés), transport, alimentation, aménagement du territoire, sensibilisation des habitants...et qu'elles sont un interlocuteur de proximité clé pour accompagner la transformation;

Considérant que l'engagement des élus est aussi nécessaire que celui des agents des collectivités territoriales, pour que l'action publique délivre des résultats à la hauteur des enjeux;

Considérant le vœu adopté en conseil d'arrondissement du 29 mars 2021, de formation des élus du 17e arrondissement et des agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo, le Conseil d'arrondissement du 17ème émet le vœu que la Mairie :

- Communique au Conseil d'arrondissement l'état d'avancement de l'atelier de formation « La Fresque du Climat » devant être dispensé à tous les élus du 17e lors d'une session

collective permettant de construire une culture et une dynamique collective autour des enjeux du réchauffement climatique

– Communiquer au Conseil d'arrondissement l'état d'avancement des formations à l'animation de La Fresque du Climat aux agents de la Ville de Paris de manière à dispenser cette formation à tous les agents de la Ville, aux membres des Conseils de quartier et autres instances de démocratie participative parisienne et aux citoyens qui le souhaitent

– Si les deux points ci-dessus n'ont pas été réalisés, la Mairie du 17<sup>e</sup> prend le sujet et dispense les formations à la Fresque du Climat tel que proposé dans les deux points-ci-dessus.

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022058

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 32

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-309**

**OBJET : VI72022059 Vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale**

**M. BOULARD :** Je vous propose de poursuivre avec le vœu 59 qui est présenté par Benjamin MALLO.

**M. MALLO :** C'est cela. Merci, M. le Maire. Ce vœu est assez simple et pragmatique. Tout le monde a lu l'ensemble des considérants. L'idée est, au-delà d'apporter une ouverture un peu plus prolongée – on n'est pas bloqué sur 19 h 30, mais d'étendre cette heure d'ouverture au-delà de 17 h 45 en période hivernale. Au-delà du fait qu'il y a effectivement des personnes pour différentes raisons qui ont besoin de traverser ce parc après 17 h 45, on rappelle que ce parc aussi a vocation à faire le lien entre la Porte de Clichy et les Batignolles.

Nous proposons de modifier l'heure de fermeture du parc Martin Luther King au-delà de 17 h 45 en période hivernale. On a donné un exemple de 19 h 30, mais nous ne sommes pas arrêtés sur cet horaire. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Karim ZIADY.

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. On est plutôt favorable à ce vœu, même si je comprends que cela va demander quand même une réorganisation des services, notamment à mon avis de la DPMP sur les horaires et les différentes rotations. Après, je verrai aussi ce que pense la mairie d'arrondissement sur l'avis du Conseil de quartier, des riverains. Mais, j'entends aussi que c'est une demande qui a été exprimée par des habitants du quartier. Peut-être que d'autres y sont totalement opposés. Mais, sur le principe, on est plutôt favorable.

**M. BOULARD :** Merci de votre explication de vote. Alix BOUGERET pour la majorité d'arrondissement.

**Mme BOUGERET :** Merci. C'est en effet un sujet que l'on connaît bien et l'on a tous rencontré et croisé quelques riverains qui effectivement aimeraient pouvoir traverser ce parc un peu plus tard pour gagner du temps et rentrer chez eux plus rapidement.

Sur le cadre, c'est un grand parc parisien avec les horaires de grands parcs parisiens, avec des horaires arrêtés sur tout Paris. J'avoue que je vois mal les raisons pour lesquelles le parc Martin Luther King dérogerait à cette règle. Les parcs à Paris ferment tous à la même heure avec la nuit pour les raisons que l'on peut imaginer, notamment en termes de sécurité. J'entends que l'on puisse vouloir plus de lumières, moins de lumières, plus d'agents, moins d'agents, arriver plus tôt, arriver plus tard... Dans tout cela, il y a un peu de contradictoires. Pour des raisons de sobriété énergétique, notamment, la luminosité du parc est plutôt abaissée et réduite, ce qui n'est pas forcément très compatible avec les attentes en matière de sécurité pour traverser ce parc la nuit.

Il y a surtout quelques considérants qui me défrisent un peu. Pardon! Excusez-moi de l'expression. Que ce soit les horaires de fermeture du parc qui obligent les passants à franchir les grilles pour passer dans le parc, en fait, ce n'est pas les horaires qui obligent quoi que ce soit. C'est l'heure, et franchir les grilles est totalement interdit. Donc, ce n'est pas l'heure qui oblige à franchir les grilles. Et, pire, qui les font passer par des endroits un peu moins agréables. Je pense que les habitants du boulevard Berthier apprécieront... Je comprends l'idée de rechercher de la verdure, de l'espace et des rencontres, mais en passant la nuit, je ne pense pas que les objectifs soient totalement atteints. Et, quant au considérant de pouvoir aller plus facilement au restaurant et au cinéma du quartier Rostropovitch, en partant cinq minutes plus tôt, et en passant par la rue Cardinet, ou le boulevard Berthier, je suis certaine qu'ils y parviendront dans les temps.

Pour toutes ces raisons, et surtout bien sûr au-delà des considérants un peu surréalistes que je viens d'énoncer, le cadre parisien des grands parcs de Paris, nous émettons un avis défavorable.

**M. BOULARD :** Merci pour les explications. Est-ce que vous retirez votre vœu au regard des éléments apportés?

**M. MALLO :** Absolument pas!

**M. BOULARD :** Je vous remercie. Nous allons procéder au vote. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

Vœu présenté par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud;

Considérant la forte fréquentation par les riverains, par les personnes travaillant d'un côté ou de l'autre du parc Martin Luther King;

Considérant que les nuisances, s'il y en a, ne sont pas réalisées entre 17 h 45 et 19 h 30, mais bien plus tard dans la soirée;

Considérant le fait que de nombreuses personnes se retrouvent à devoir faire le tour du parc chaque soir d'hiver en rentrant du travail et que de nombreux parents doivent faire le tour du parc avec leurs enfants après être allés les chercher en périscolaire ou chez la nourrice;

Considérant la fermeture du parc en hiver à 17 h 45 oblige les passants à franchir les grilles pour passer dans le parc, ou les font passer par des endroits moins agréables (comme le long du boulevard Berthier), et font perdre du temps aux riverains;

Considérant l'immense bien que ce parc fait aux habitants en recherche de verdure, d'espace, de rencontres;

Considérant le but de ce parc qui est également de faire la jonction entre deux quartiers, notamment pour accéder au quartier Rostropovitch (cinéma, restaurants, etc.), ou rue Cardinet ou avenue de Clichy.

Sur proposition de Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud, la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Modifie l'heure de fermeture du parc Martin Luther King, pour prolonger son ouverture au-delà de 17 h 45 en période hivernale (19 h 30 par exemple)

Le Conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172022059

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION N° 17-22-310**

#### **OBJET : V172022060 Vœu relatif au soutien aux commerçants face à la montée des prix de l'énergie**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec un vœu 60. C'est le dernier ! Il est présenté par Benjamin MALLO.

**M. MALLO :** Merci, M. le Maire. Nous connaissons effectivement le contexte économique actuel avec l'évolution du prix de l'énergie. Nous connaissons aussi un contexte de reprise économique qui effectivement implique une consommation supplémentaire. On soulignera l'ensemble des dispositifs gouvernementaux d'aides et d'accompagnement aux entreprises.

Notre vœu demande d'étudier la possibilité d'exonérations et de reports, bien sûr à titre exceptionnel, d'une partie des cotisations foncières, des droits de voirie aussi, voire en fonction de la situation de certains commerçants qui peuvent être en difficulté des loyers des baux commerciaux. Merci beaucoup.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote pour la majorité d'arrondissement. Pas pour la majorité d'arrondissement, Karim ZIADY, cela viendra peut-être un jour...

**M. ZIADY :** Merci, M. le Maire. Malheureusement, chers collègues, cher Benjamin, on ne peut pas voter systématiquement vos vœux. J'en suis désolé. On votera contre ce vœu parce qu'il y a une bonne partie du vœu que l'on trouve assez démagogique.

Oui, effectivement, il faut le dire, il y a eu une intervention forte de l'État pour aider une grande partie de la population pendant la crise sanitaire. Il n'y a pas eu d'aides spécifiques pour aider les commerçants à payer leurs loyers. Il y a quelques bailleurs privés ou quelques bailleurs sociaux qui ont fait des gestes par-ci par-là pour aider ponctuellement des commerçants. Mais, ce n'était pas grand-chose.

Là, je trouve que ce vœu se moque un peu du monde de demander que ce soit la mairie centrale qui aide et qui mette en place un dispositif. Je pense que c'est à l'État là-dessus de vraiment prendre ses responsabilités. Il y a beaucoup de commerçants qui souffrent dans notre arrondissement.

**M. BOULARD :** Merci de vos explications de vote. Pierre-François LOGEREAU pour la majorité d'arrondissement.

**M. LOGEREAU :** Merci, M. le Maire. M. ZIADY a tout dit. Merci, M. MALLO. Vous avez raison, c'est difficile pour tout le monde. Vous parlez dans votre vœu notamment de l'intervention de la Métropole du Grand Paris qui a voté en 2018 – on n'a pas vocation en mairie d'arrondissement de remettre en cause ou de vouloir recommencer des budgets qui ont été faits il y a quelques années par la Métropole. En plus de cela, vous le savez bien, vous êtes un grand technicien, on ne peut pas intervenir directement et subventionner ce type d'exonérations pour les entreprises. J'imagine que vous le saviez.

En revanche, demandez des exonérations de voirie à la Maire de Paris peut-être, on n'y arrive pas pour des gens qui n'ont plus de terrasses ou qui n'ont plus de trottoirs pendant un an de travaux. Essayez. Je vous promets que si vous le tentez et que cela fonctionne, vous aurez le soutien des conseillers de Paris, de la mairie du 17<sup>e</sup>.

Donc, évidemment, je pense que le mieux serait de retirer ce vœu.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. À la suite de la proposition de retrait, je pense que je connais votre réponse, M. MALLO. Vous allez le maintenir.

**M. MALLO :** Oui, M. le Maire. Chaque fois, vous me demandez de retirer mes vœux. Je trouve cela incroyable... Bien sûr que l'on maintient le vœu.

**M. BOULARD :** C'est la règle ; au Conseil de Paris, cela nous arrive de retirer des vœux à partir des éléments qui sont fournis par les adjoints à la maire de Paris et l'exécutif. Cela arrive.

Là, il y avait des éléments. Vous auriez circonscrit à des exonérations précises sur des taxes et des droits de voirie à la mairie de Paris qui auraient été budgétés et financés, nous l'aurions voté. Là, cela reste très évasif et vous êtes élu métropolitain. Vous savez très bien que la Métropole du Grand Paris ne peut pas soutenir directement les entreprises. C'est interdit. Je vous remercie.

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud ;

Considérant que le tarif de l'électricité en France est en grande partie lié à l'évolution du prix de l'énergie sur le marché de gros en Europe ;

Considérant que la reprise économique depuis mi-2021 a généré une forte augmentation de la consommation d'énergie, source d'une importante hausse des prix de gros du gaz naturel, du charbon et du pétrole à l'échelle mondiale, accentuée par la guerre en Ukraine ;

Considérant que le 19 novembre 2022 le Gouvernement a présenté les modalités de simplification et de renforcement des différents dispositifs d'aides aux entreprises, collectivités et associations touchées par la hausse des prix de l'énergie, notamment via l'instauration d'un guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, un prolongement en 2023 du bouclier tarifaire et une baisse de la fiscalité sur l'électricité ;

Considérant qu'une enveloppe de 10 milliards d'euros a spécifiquement été mise en place au bénéfice des entreprises malmenées par la crise énergétique ;

Considérant que la ville de Paris accueille plus de 520 000 entreprises dont plus de 155 000 très petites entreprises qui constituent notamment le tissu commerçant de nos quartiers ;

Sur proposition de Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud, la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Étudie, en lien avec la Métropole du Grand Paris, l'exonération ou le report à titre exceptionnel d'une partie de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour celles qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'énergie ;
- Étudie l'exonération ou le report à titre exceptionnel des droits de voirie pour les commerces concernés par ces difficultés de paiement ;
- Étudie l'exonération ou le report à titre exceptionnel des loyers des baux commerciaux dus aux GIE Paris Commerces et à la SEMAEST pour les commerces concernés ;

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu VI72022060

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 31

Abstention : 0

**M. BOULARD** : Très bonne soirée à tous. Et, à très bientôt.

DÉLIBÉRATION N° 17-22-262  
OBJET : 172022034 Adoption de la procédure d'urgence

DÉLIBÉRATION N° 17-22-263  
OBJET : 172022035 Désignation du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 17-22-264  
OBJET : 172022036 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 07 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 17-22-265  
OBJET : V172022064 Vœu relatif aux subventions (100 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air » (rattaché à la délibération 2022 DJS 32)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-266  
OBJET : 2022 DJS 32 Transformations Olympiques -Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior en Plein Air"

DÉLIBÉRATION N° 17-22-267  
OBJET : 2022 DJS 33 Transformations Olympiques - Subventions (264.400 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-deux associations dans le cadre du projet "Paris Sportives"

Communication relative aux investissements d'intérêt local 2023

Communication relative à l'exécution budgétaire des investissements localisés et du budget participatif d'arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-22-268  
OBJET : 2022 DAC 314 Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-22-269  
OBJET : 2022 DILT 8 Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature

DÉLIBÉRATION N° 17-22-270  
OBJET : 2022 DPE 45 Subventions (93.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

DÉLIBÉRATION N° 17-22-271  
OBJET : 2022 DFPE 185 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-22-272  
OBJET : 2022 DSOL 110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

DÉLIBÉRATION N° 17-22-273

OBJET : 2022 SG 86 Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-274

OBJET : 2022 DJS 30 Subventions (112.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

Communication relative à l'activité de la commission de désignation dans les logements en 2021

DÉLIBÉRATION N° 17-22-275

OBJET : 2022 DLH 156 Location de l'immeuble 1/5 passage du Châtelet (17e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

DÉLIBÉRATION N° 17-22-276

OBJET : 2022 DLH 201 Réalisation, 20-24 et 22, rue Dautancourt (17e) d'un programme de rénovation de 51 logements par la RIVP - Subvention (435 740 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-277

OBJET : 2022 DLH 211 Réalisation 54, avenue de Wagram (17e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (116 903 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-278

OBJET : 2022 DLH 282 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (357 096 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-279

OBJET : 2022 DLH 330 Réalisation, 17, rue Dautancourt (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (11 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 960 907 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-280

OBJET : 2022 DLH 335 Réalisation, au sein du groupe « Courcelles » (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (1 295 782 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-281

OBJET : 2022 DLH 342 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo - Subvention (111 842 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-282

OBJET : 2022 DLH 351 Réalisation, 58, impasse Marty et 1-3-5, passage Châtelet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I - 15 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (683 877 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-283

OBJET : 2022 DLH 381 Réalisation 41, rue Legendre-46, rue Saussure (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLAI-2 PLUS) et 4 logements abordables par la RIVP - Subvention (474 161 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-284

OBJET : 2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-22-285

OBJET : 2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

DÉLIBÉRATION N° 17-22-286

OBJET : 2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-22-287

OBJET : 2022 DASCO 125 CDE (17ème) - Subvention 2023 (7 231 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

DÉLIBÉRATION N° 17-22-288

OBJET : 2022 DASCO 136 Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-22-289

OBJET : 2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

DÉLIBÉRATION N° 17-22-290

OBJET : 2022 DGGP 6 Signature d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris (10ème 17ème, 18ème) et avenant de prolongation (13ème, 15ème)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-291

OBJET : 2022 DVD 142 stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

DÉLIBÉRATION N° 17-22-292

OBJET : 2022 DAE 208 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2000 euros

DÉLIBÉRATION N° 17-22-293

OBJET : 2022 DAE 209 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros

DÉLIBÉRATION N° 17-22-294

OBJET : 2022 DAE 301 Subvention (8.500 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-295

OBJET : 2022 DAE 302 Subvention (3.700 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-296

OBJET : 2022 DAE 303 Subvention (2.900 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-297

OBJET : 2022 DAE 304 Subvention (6.200 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-298

OBJET : 2022 DAE 305 Subvention (3.300 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-299

OBJET : 2022 DAE 306 Subvention (1.400 euros) à l'association des commerçants le village Niel pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-300

OBJET : 2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire

DÉLIBÉRATION N° 17-22-301

OBJET : 2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-22-302

OBJET : 2022 DASCO 104 Conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées (16 803 euros) pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin

DÉLIBÉRATION N° 17-22-303

OBJET : V172022061 Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot

DÉLIBÉRATION N° 17-22-304

OBJET : V172022062 Vœu relatif à la création d'un centre social dans le quartier de la porte d'Asnières

DÉLIBÉRATION N° 17-22-305

OBJET : V172022063 Vœu relatif à la libération du gymnase Fragonard pour la pratique sportive

DÉLIBÉRATION N° 17-22-306

OBJET : V172022065 Vœu relatif au retrait des autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement La Placette

DÉLIBÉRATION N° 17-22-307

OBJET : V172022066 Vœu relatif à l'intégration du quartier de la Porte d'Asnières dans la cartographie de la géographie prioritaire

DÉLIBÉRATION N° 17-22-308

OBJET : V172022058 Vœu relatif à la formation des élus du 17e arrondissement et des agents de la Ville de Paris aux enjeux du changement climatique

DÉLIBÉRATION N° 17-22-309

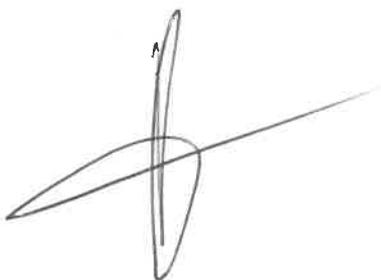
OBJET : V172022059 Vœu relatif l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale

DÉLIBÉRATION N° 17-22-310

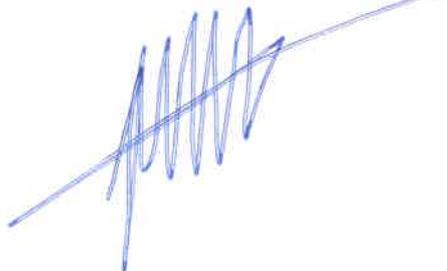
OBJET : V172022060 Vœu Soutien aux commerçants face à la montée des prix de l'énergie

Procès-verbal de la séance du **29 NOV. 2022**

M. Geoffroy BOULARD  
Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left and a horizontal stroke on the right, with a loop at the top of the vertical stroke.

M. Paul HATTE,  
Conseiller de Paris, secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of vertical, wavy lines that resemble a stylized 'H' or a series of 'M's, with a horizontal line extending to the right.